



L'outil de l'UNHCR pour

# **l'évaluation participative**

dans les opérations



## Note

Le présent outil est le fruit d'efforts conjugués. Il est le résultat des consultations et contributions des partenaires et du personnel du HCR intervenant aussi bien sur le terrain qu'au siège du HCR à Genève. Il a été piloté dans 14 pays et appliqué sur le terrain dans 60 opérations du HCR. Le HCR voudrait saisir cette occasion pour exprimer ses remerciements à tous les acteurs qui se sont impliqués dans l'élaboration de cet outil.

Toute partie de ce document peut être reproduite, traduite en d'autres langues ou adaptée aux réalités locales sans l'autorisation préalable du HCR, à condition que:

- toutes les parties soient distribuées gratuitement et non à des fins commerciales,
- et d'indiquer qu'il s'agit d'une publication du HCR.

Le HCR serait reconnaissant de recevoir des exemplaires d'une quelconque adaptation ou traduction en d'autres langues.

Première édition en anglais, Mai 2006:

*The UNHCR Tool for Participatory Assessment in Operations.*

Photos de couverture (à partir du haut à gauche):

© UNHCR/H. Caux, © UNHCR/N. Bose,

© UNHCR/P. Smith, © UNHCR/T. Makeeva.

Photos de couverture arrière (à partir du haut à gauche):

© UNHCR/H. Caux, © UNHCR/R. Chalasani,

© UNHCR/P. Smith, © UNHCR/F. Del Mundo.

**Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

94, rue de Montbrillant

1202 Genève

Suisse

Site internet: [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)



# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction</b>	<b>1</b>
	Qu'est-ce-que l'évaluation participative?.....	1
	En quoi cet outil consiste-t-il? .....	6
	A qui cet outil s'adresse-t-il? .....	7
	A quel moment du cycle de programmation peut-on recourir à cet outil? .....	8
	L'évaluation participative dans différents contextes.....	9
<b>II.</b>	<b>Principes directeurs</b>	<b>12</b>
	L'éthique de la participation .....	15
	Quelle est l'importance de l'évaluation participative? ...	16
<b>III.</b>	<b>Les étapes dans la conduite de l'évaluation participative</b>	<b>19</b>
	Aperçu.....	19
	Etape 1: La révision des informations disponibles....	20
	Etape 2: La cartographie de la diversité .....	23
	Etape 3: Les méthodes d'enquête.....	27
	Méthode 1: L'observation participative et la vérification sur place .....	29
	Méthode 2: Les discussions semi-structurées .....	31
	Méthode 3: Les discussions de groupe .....	32
	Etape 4: Le choix des thèmes .....	34
	Etape 5: La facilitation des discussions.....	36
	Etape 6: La systématisation des informations récoltées .....	43
	Etape 7: Les actions de suivi .....	46
	Etape 8: L'analyse complète des résultats et l'établissement des priorités .....	48
	Etape 9: L'enregistrement des réunions .....	54
	Etape 10: L'Atelier de planification participative .....	55

<b>IV. Conclusion</b>	<b>57</b>
<b>V. Annexes</b>	<b>59</b>
Annexe 1: Liste non-exhaustive des risques potentiels de protection .....	61
Annexe 2: Comment communiquer avec les enfants ...	64
Annexe 3: Thèmes et questions modèles sur les risques de protection .....	67
Annexe 4: Fiche de systématisation .....	72
Annexe 4a: Modèle de fiche de systématisation .....	74
Annexe 5: Fiche du Rapport d'établissement des priorités de l'Evaluation Participative.....	76
Annexe 6: L'enregistrement des réunions .....	78
Annexe 6a: Exemple d'enregistrement des réunions .....	79
Annexe 7: Modèle du Programme de Réunion .....	80
<b>Notes</b>	<b>82</b>

# L'évaluation participative dans les opérations

---

## I. Introduction

Les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les rapatriés doivent figurer au centre des prises de décisions concernant leur protection et leur bien-être. En vue d'acquérir une compréhension profonde des risques de protection auxquels ils sont confrontés, il est indispensable de les consulter et de les écouter. Leur droit de participer dans la prise de décisions sur des matières touchant directement leur vie est reconnu à travers les instruments des droits de l'homme ainsi que la politique et les directives du HCR ; particulièrement l'Agenda pour la Protection.<sup>1</sup> La participation, dès le début, des femmes et des hommes, des jeunes et des personnes âgées, de différents horizons, dans la définition des problèmes et la conception des programmes en leur faveur est cruciale. Elle est un préalable si l'on veut les servir, les assister, les protéger et assurer une intervention efficace.

---

### Qu'est-ce-que l'évaluation participative?

L'évaluation participative<sup>2</sup> est un processus de construction de partenariats avec les femmes et les hommes relevant de la compétence du HCR de tous âges et origines par la promotion d'une participation effective grâce à un dialogue structuré. L'évaluation participative concerne la tenue de discussions séparées avec les femmes, les filles, les garçons, et les hommes, comprenant aussi les adolescents en vue de rassembler une

information plus fiable sur les risques de protection qu'ils encourent et leurs causes profondes, comprendre les capacités et ressources des réfugiés et s'imprégner des solutions proposées.

L'évaluation participative implique des discussions avec les femmes, les garçons, les filles, et les hommes relevant de la compétence du HCR afin d'analyser ensemble les risques de protection auxquels ils font face. Cette démarche pose le fondement d'exécution d'une approche communautaire et basée sur les droits<sup>3</sup> (cf. Principes directeurs). L'évaluation participative est une des phases d'une analyse de situation.

---

## **Qu'est-ce que l'analyse de situation?**

Dans l'entendement du HCR, l'analyse de situation comprend trois phases intimement liées:

- **Phase 1: L'analyse des informations existantes**

Toutes les informations disponibles relatives à une situation particulière concernant les réfugiés, les personnes déplacées et/ou les rapatriés sont rassemblées à partir de différentes sources aussi bien internes qu'externes. Ces informations relèvent entre autres des rapports de pays, des rapports annuels de protection, de la base de données proGres (Projet Profile), des rapports sur les Standards et Indicateurs. La source d'informations comprend aussi tous les documents et rapports tant politiques que juridiques rédigés par les autres organisations/partenaires. Les informations ainsi compilées devront être revues selon les critères d'âge, de genre et de diversité en vue de déceler les lacunes de protection en rapport avec l'information, les services, l'assistance et le plaidoyer.

■ **Phase 2: L'évaluation participative**

Des discussions structurées sont organisées avec les femmes, les filles, les garçons, et les hommes réfugiés de tous âges et origines leur offrant l'occasion d'expliquer les risques de protection qu'ils encourent et de participer en tant que partenaires dans la conception des programmes destinés à apporter des solutions aux problèmes touchant leur vie.

■ **Phase 3: La planification participative**

Une réunion de planification se tient pour préparer le Plan d'opérations du pays (COP) à soumettre au siège du HCR. Les participants à cette réunion sont les bailleurs de fonds, les autorités du gouvernement d'accueil, les partenaires opérationnels et d'exécution et les réfugiés.<sup>4</sup> Ensemble, ils passent en revue les informations disponibles et définissent les objectifs opérationnels au niveau national.<sup>5</sup>



© UNHCR / R. Le Moyne



**Analyse de situation**

**Phase 1**

**Analyse des informations existantes**

- Contexte socio-économique, politique et juridique
- Profil de la population - Démographie et diversité
- Rapports sur les Standards et Indicateurs
- Rapports du pays
- Rapports Annuels de Protection
- Autres rapports des agences/partenaires

**Phase 2**

**Evaluation Participative**

Dialogues structurés avec les femmes, les filles, les garçons et les hommes réfugiés, déplacés ou rapatriés, de différentes origines en vue de:

- Identifier les risques de protection et les besoins en terme d'assistance
- Identifier les causes profondes des risques de protection
- Identifier les capacités et ressources dont dispose la communauté
- Discuter des solutions et priorités

**Phase 3**

**Planification Participative**

Les interlocuteurs gouvernementaux, les partenaires opérationnels et d'exécution, les représentants des réfugiés, des déplacés et des rapatriés se rencontrent pour:

- Revoir et analyser les informations rassemblées
- Définir les stratégies de protection
- Concevoir des programmes correspondant aux:
  - (a) objectifs visant la protection
  - (b) activités communautaires
  - (c) indicateurs d'âge, genre et diversité



### Produits

Stratégie de protection  
Rapports Annuels de Protection  
Rapports du pays  
Soumissions détaillées des projets  
Sous-accords avec les partenaires  
Plan d'Opérations du pays

### Résultats

Gestion basée sur les résultats  
Approches basées sur les droits et la communauté  
Analyse selon l'âge, le genre et la diversité

La conclusion de ces trois phases d'une analyse de situation mène vers une définition plus claire des stratégies de protection et de programmation des opérations du HCR dans un pays donné. Les informations récoltées et analysées tout au long de ce processus minutieux alimenteront le contenu des documents clé du programme tels que le Plan d'opération du pays (COP), les rapports nationaux, les Rapports annuels de protection, les soumissions détaillées des projets et les budgets.

---

## **En quoi cet outil consiste-t-il?**

Cet Outil décrit une série d'étapes à suivre dans la conduite d'une évaluation participative avec les réfugiés ou autres personnes relevant de la compétence du HCR. Pourvu qu'il soit appliqué systématiquement, il permettra aux femmes et hommes de tous âges et provenances d'identifier et exprimer leurs propres risques de protection, les priorités, les solutions et, ce faisant, de participer effectivement au développement du programme d'opération conçu dans leur intérêt. Certaines Délégations organisent déjà des consultations régulières avec différents groupes de réfugiés, et cet outil renferme des orientations dans le but de promouvoir une approche plus systématique de l'évaluation participative et d'intervenir dans la systématisation des résultats pour leur incorporation efficace dans les processus de planification.

L'objectif de cet Outil est d'aider les Délégations dans le renforcement des partenariats avec les réfugiés, la collecte des données fondamentales en rapport avec l'âge, le genre, la diversité et dans la mise en place de stratégies appropriées de protection pour tous les groupes de réfugié(e)s grâce à:

- L'analyse des risques et des incidents de protection concernant les personnes relevant de la compétence du HCR.

- L'implication des réfugiés dans la conception, la planification, le suivi et l'évaluation des services tout au long du cycle de programmation et
- L'obligation redditionnelle à l'égard des populations assistées par le HCR.

---

## **A qui cet outil s'adresse-t-il?**

Alors qu'il existe plusieurs types disponibles d'évaluations participatives, le HCR a élaboré cet Outil dans le souci d'adapter la méthodologie pour appuyer ses opérations. Cet Outil vise donc à appuyer les Délégations du HCR et les Bureaux de terrain dans la conduite des évaluations participatives dans les opérations en impliquant les partenaires. Il est capital que toutes les fonctions et les différents secteurs contribuent à l'évaluation participative avec les réfugiés dès lors que les risques de protection sont à discuter et à examiner de manière holistique. La révision et l'analyse des risques de protection, des priorités et solutions à travers l'évaluation participative supposent une approche interdisciplinaire. A cet égard, le HCR soutient la mise en place d'équipes multifonctionnelles qui devront guider les Délégations durant le processus et militer en faveur de la prise en compte des facteurs d'âge, de genre et de diversité à tous les niveaux.

Une équipe multifonctionnelle se compose au minimum du personnel de protection, de programme, de terrain, et des services communautaires. De préférence elle devra être constituée à la fois d'un personnel masculin et féminin tant national qu'international et de niveaux différents.

Une bonne approche d'équipe multifonctionnelle exige une forte implication et une détermination prononcée des instances de gestion; en particulier les chefs de bureaux et le réel engagement de tous les membres de l'équipe. Les Délégués devront s'assurer que les équipes multifonctionnelles renferment le plus grand

cercle d'acteurs possible sur le terrain tels que les partenaires d'exécution, les interlocuteurs gouvernementaux, les ONGs, les autres agences onusiennes et les bailleurs de fonds, selon les besoins.

---

## **A quel moment du cycle de programmation peut-on recourir à cet outil?**

Comme cela est indiqué au Chapitre 4 du *Manuel du HCR*, un exercice d'évaluation, ou d'estimation, participative effectué avec les réfugiés fait partie du cycle de programmation annuel.<sup>6</sup> Il est recommandé que cette évaluation s'effectue avant la préparation des soumissions détaillées des projets pour l'année suivante (c'est-à-dire de septembre à novembre). Les informations récoltées auprès des réfugiés durant l'évaluation participative constitueront également la base du Rapport annuel sur la protection, du Rapport du pays et du Plan d'opérations du pays. Elles seront ainsi une référence pour l'atelier de planification participative, la conception des programmes et le processus de planification en réponse aux recommandations de l'approche de gestion basée sur les résultats (RBM). Cette approche préconise une planification basée sur les réalisations plutôt que sur les ressources. Ses quatre éléments sont: l'évaluation/l'analyse participative entre les principaux acteurs, l'analyse du problème de base, la définition des objectifs et le suivi/contrôle des résultats.

On devra recourir à l'*Outil pour l'évaluation participative* tout au long du cycle de programmation afin de structurer le dialogue avec les réfugiés quant à l'exécution, le suivi et l'évaluation des services et de l'aide en rapport avec la protection.<sup>7</sup> Alors que l'Outil a pour objectif d'établir un pont entre l'évaluation participative et le cycle de programmation, comme cela est mentionné au Chapitre 4 du *Manuel du HCR*, il peut – et

devra – être sollicité dans tous les aspects en rapport avec les opérations de rapatriement, réintégration et installation locale (cf. ci-dessous).

---

## **L'évaluation participative dans différents contextes**

Quand l'on conduit une évaluation participative dans un environnement en dehors d'un camp auprès des réfugiés urbains, des personnes déplacées ou des rapatriés, le grand défi reste celui d'initier des stratégies pour rester en contact régulier avec ces personnes, récolter des informations fiables et avoir une image complète des risques en matière de protection. Comme dans le cadre d'un camp, dans ce cas, la clé de réussite réside dans l'identification des meilleures méthodes pour atteindre les membres de la communauté, leur communiquer les horaires et les lieux de réunions et planifier avec eux. Entre autres méthodes, il convient de travailler avec les structures communautaires existantes telles que les institutions religieuses, les collectifs de jeunes, les structures de santé, les organisations communautaires et les ONGs locales. Au travers de ces groupes, on peut gagner progressivement l'accès à un grand nombre des membres de la population urbaine.

En milieu urbain, les personnes relevant de la compétence du HCR sont souvent disséminées sur de vastes zones compliquant ainsi la tâche de les atteindre et de les mobiliser. Les équipes multifonctionnelles, probablement les membres du personnel national et les partenaires locaux peuvent commencer par entrer en contact avec les femmes et hommes réfugiés qui leur sont familiers, envisager des rencontres informelles et établir des réseaux à travers lesquels une évaluation participative à plus grande échelle peut être conduite.

Il y a lieu de recourir à l'évaluation participative pour mener des évaluations inter-agence conjointes en cas de déplacement<sup>8</sup> dès

lors qu'il existe beaucoup de traits de ressemblance entre les mouvements des personnes déplacées et ceux des réfugiés. Les déplacés internes se déplacent comme s'ils formaient un camp, s'établissent en milieux urbains ou restent avec des familles d'accueil. Dans certaines situations où les personnes relevant de la compétence du HCR choisissent de «se fondre» avec les populations locales pour des raisons de sécurité, un dialogue franc avec les dirigeants permettra d'établir un cadre de communication et garantir une approche inclusive. La communauté d'accueil devra aussi être entraînée dans le processus car ses opinions et perspectives auront des répercussions sur la situation; surtout lorsqu'il s'agit des déplacés internes ou des rapatriés.

L'évaluation participative peut avoir sa place également dans des situations de rapatriement, réintégration, intégration et installation locale.<sup>9</sup> Elle commence dans le pays d'asile avant que les réfugiés ne retournent dans leur pays. A ce stade, il est impérieux de discuter avec eux des questions concernant leur protection, droits et devoirs, l'accès à la terre, les infrastructures, les services disponibles à leur retour et organiser des visites de «reconnaissance» avec les femmes, les hommes, et les jeunes gens.

Les équipes se trouvant dans le pays d'origine peuvent puiser des informations dans la base de données proGres à propos de la population rapatriée (au sujet des enfants séparés ou non accompagnés, grand-mères chefs de ménages) et entrer en contact avec des groupes présentant des besoins particuliers en vue de discuter de leurs préoccupations et priorités avant le retour au pays. La tenue de l'évaluation participative avec la population candidate au retour est une opération essentielle de suivi/surveillance des rapatriés et déblaye la voie vers une réintégration basée sur l'approche communautaire.

## L'évaluation participative dans les opérations

Une évaluation participative anticipée vient en appui au rôle de la femme dans la prise de décisions au cours des négociations de paix et des efforts de reconstruction et met à la disposition des jeunes adolescents (filles et garçons) un cadre de participation à la construction de leur destin.



© UNHCR / T. Makeeva



## II. Principes directeurs

L'usage de cet Outil est guidé par un certain nombre de principes: les facteurs d'âge, de genre, de diversité,<sup>10</sup> l'approche basée sur les droits et l'approche communautaire.

- **La prise en compte des facteurs d'âge, de genre et de diversité au sein du HCR** est une stratégie visant la promotion de l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, particulièrement ceux des femmes et des enfants, et le renforcement de la protection des réfugiés sans distinction ethnique, sociale ou religieuse. Cette stratégie porte sur les implications des risques et stratégies de protection et des programmes d'activités sectorielles en faveur des hommes et des femmes de tous âges et provenances. En général, les femmes et les groupes minoritaires ont moins de pouvoir social, économique et politique que les hommes et sont faiblement représentés au sein des instances formelles de leadership. Par conséquent, ils sont exposés au risque d'exclusion au cours des processus d'évaluation et de planification. Il est important d'appréhender les relations de pouvoir en place. Il faudrait par exemple étudier comment les gens, surtout les groupes marginalisés, peuvent être frappés d'exclusion en matière d'accès et de contrôle sur les ressources et les prises de décision au sein d'une communauté ; un état qui peut conduire à la discrimination.

Les enfants, les adolescents et les personnes âgées courent le même risque de marginalisation à cause de leur âge. Des mesures correctives doivent être envisagées afin de s'assurer que les risques particuliers qu'ils encourent sont pris en considération. Une évaluation participative efficace touche les femmes, les enfants, les personnes âgées et des gens de diverses provenances pour étudier comment les dimensions d'âge et de genre combinées aux facteurs sociaux, économiques, physiques et politiques sont une

cause de marginalisation et désavantage de certaines couches de la population.

- **L'approche communautaire:** une approche communautaire mobilise l'intérêt des femmes, des filles, des garçons, des hommes, et d'une communauté en ce sens qu'ils participent au processus qui leur permet d'exprimer leurs besoins et de décider de leur avenir dans un souci de capacitation, appropriation et viabilité. Une telle démarche exige la reconnaissance que toutes ces catégories constituent des participants à part entière dans la prise de décisions. Elle cherche en même temps à comprendre les préoccupations et priorités de la communauté, à mobiliser les membres et à les engager dans la protection et la programmation. L'idée centrale est d'aider les réfugiés à s'organiser en vue de résoudre eux-mêmes leurs problèmes. Le HCR a le rôle de construire, reconstruire ou renforcer les capacités de la communauté pour faire face aux risques de protection et pour prendre des décisions relatives à l'accès et à l'utilisation des ressources. L'évaluation participative est conduite dans un esprit de responsabilité partagée pour renforcer la protection de *tous* les membres de la communauté. Elle est un élément essentiel de tout travail communautaire.
- **L'approche basée sur les droits:** les principes des droits de l'homme servent d'orientation à toutes les phases du processus de programmation dans tous ses secteurs dont l'évaluation et l'analyse, la planification des programmes, la conception (la définition des buts, objectifs et stratégies), l'exécution, le suivi et l'évaluation. La participation à la prise des décisions est un droit. Tous les programmes doivent évoluer vers la réalisation des droits de l'homme. L'application d'une approche basée sur les droits de l'homme suppose:
  - La compréhension des causes structurelles du non-respect des droits de la personne et l'analyse de l'instance qui

endosse la responsabilité des violations des droits dans le cas d'espèce.

- ▣ L'évaluation de la capacité des réfugiés à faire valoir leurs droits, des responsables de respecter leurs obligations et développer ensuite des stratégies dans le but de construire lesdites capacités.
- ▣ Le suivi et l'évaluation des programmes en fonction des standards et principes des droits de la personne et
- ▣ L'enrichissement des programmes suivant les recommandations des institutions et mécanismes internationaux des droits de la personne.<sup>11</sup>

Une approche basée sur les droits humains découle également du principe de participation et du travail avec les communautés en vue de promouvoir des attitudes positives et le respect des droits de la personne, au niveau tant individuel que communautaire. C'est pour cela qu'une approche basée sur les droits humains complète l'approche communautaire et présente les préoccupations et priorités de la communauté comme le point de départ pour mobiliser ses membres et les entraîner dans la protection et la programmation. Les deux approches cherchent à mobiliser les femmes, les filles, les garçons et les hommes membres d'une communauté afin qu'ils jouent un rôle actif dans un processus au sein duquel ils définissent leurs risques et incidents, les étudient et décident en commun des actions à entreprendre pour venir à bout des difficultés soulevées et jouir de leurs droits.

Dans le cadre du HCR, l'approche communautaire et celle basée sur les droits de la personne visent à mobiliser les femmes, les filles, les garçons et les hommes sur une base égalitaire dans la participation aux activités de protection et de programmation afin de renforcer la communauté réfugiée dans son ensemble ainsi que les individus au sein de cette communauté dans l'accès et la jouissance de leurs droits,

---

## **L'éthique de la participation**

Les droits et le bien-être des réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR qui partagent leurs expériences doivent être sauvegardés. Ainsi, dans la conduite de l'évaluation participative, les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR:<sup>12</sup>

- ne sont pas obligés de prendre part à l'évaluation s'ils ne le souhaitent pas;
- ne devraient pas être contraints de livrer des informations en public quand cela les embarrasse, les met mal à l'aise ou fait revivre en eux des expériences traumatiques;
- doivent être informés sur le but et la procédure de l'évaluation ainsi que sur ses limites pour juguler toute sorte de fausses attentes;
- doivent prendre conscience des risques et désagréments potentiels découlant de leur participation à l'évaluation tels que passer du temps en dehors de la famille ou du travail, s'exposer au souvenir de mauvaises expériences, etc.;
- doivent prendre connaissance des avantages potentiels qui proviennent de l'évaluation. Les informations qu'ils fournissent interviennent en quelque sorte dans l'amélioration des conditions des autres réfugiés. Toutefois, ils ne tireront aucun avantage financier direct ou tout autre gain personnel pour la simple raison de leur participation;
- doivent s'assurer que la confidentialité des sources de leurs déclarations est de stricte rigueur. Les réfugiés ne devraient pas s'exposer à des risques sécuritaires dus à leur participation (Ex: Des victimes/survivants de violence sexuelle ou sexiste (SGBV) qui deviennent connus par la communauté, des garçons recrutés de force par des groupes armés qui peuvent faire l'objet de représailles pour avoir expliqué les difficultés qu'ils ont connues, les personnes déplacées internes qui souffrent les répercussions);

- doivent avoir l'occasion de s'exprimer librement sans être interrompus ou «contredits» négativement (si, par exemple, des parents disent qu'ils n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école, on ne doit pas leur demander pourquoi ils n'ont jamais voulu chercher de l'assistance). La courtoisie et l'empathie doivent guider toute conversation engagée avec les réfugié(e)s et personnes relevant de la compétence du HCR;
- doivent recevoir les références du personnel de contact ou des partenaires d'exécution (IP) avec qui ils peuvent assurer le suivi si jamais ils avaient des questions personnelles à poser; et,
- doivent rester informés sur la manière dont les informations qu'ils ont livrées sont traitées et sur d'autres actions de suivi entreprises. Ils devront demeurer dans le processus jusqu'à son aboutissement.

---

## **Quelle est l'importance de l'évaluation participative?**

L'importance d'une évaluation participative approfondie avec les communautés de réfugiés aussitôt après leur déplacement se justifie comme suit: **L'évaluation participative**

- **réduit le risque d'exclusion de certains groupes** pendant la conception et la distribution des biens et des services. On peut par exemple noter qu'un mauvais emplacement des postes de santé et des points d'eau, la localisation et la procédure inappropriées des services de distribution de vivres ainsi que le manque des moyens de transport sont des aspects qui ne font que multiplier gratuitement les souffrances de certains groupes de réfugiés. L'évaluation participative permettra de mieux comprendre les catégories de groupes de réfugiés qui ne parviennent pas à accéder entièrement aux biens et aux services disponibles ou à en tirer profit;

- **tient compte des relations de pouvoir** parmi les groupes (social, économique, de genre, etc.) qui exercent un contrôle sur les ressources et ceux qui en sont dépourvus. L'accès aux biens et aux services peut être contrôlé et utilisé par quelques catégories de réfugiés ou d'agents humanitaires comme un moyen de cimenter leur pouvoir au détriment des autres membres de la communauté. L'évaluation participative permet de cerner minutieusement les implications de la dynamique de genre, âge, race, caste, appartenance ethnique ou tribale en termes d'abus et d'exploitation au sein des communautés<sup>13</sup> ou entre les différents groupes des personnes et d'adopter des stratégies préventives;
- **améliore largement le respect des droits des femmes et des enfants réfugiés.** L'occasion est offerte aux femmes et aux enfants d'exprimer leurs opinions et préoccupations et ainsi d'agir de telle sorte que les femmes et les enfants puissent jouir effectivement de leurs droits;
- **améliore la participation des enfants, essentiellement celle des adolescents** et favorise leur reconnaissance en tant qu'individus ayant des droits. Les enfants trouvent des voies pour exprimer leurs préoccupations et exercer leurs droits;
- **conduit à l'amélioration de l'exactitude des données essentielles.** La planification et la programmation seront fondées sur des informations plus fiables – en ce sens qu'elles proviennent directement des personnes relevant de la compétence du HCR – et la compréhension aisée de leurs causes profondes. Entre autres causes on peut citer les inégalités et relations de pouvoir entre les hommes et les femmes susceptibles d'influencer la destination des ressources. Bien plus, les communautés ayant été impliquées directement, manifesteront un sens d'appropriation très développé en rapport avec le processus et les programmes qui en découleront;

- **améliore les relations entre le HCR et ses partenaires dans les opérations.** Le personnel du HCR, les réfugiés, les partenaires d'exécution en plus des autres ONGs, des agences onusiennes, des interlocuteurs gouvernementaux et des communautés d'accueil participent activement au processus. Ils apprennent le partage de la compréhension, l'appropriation et la responsabilité pour atteindre des buts opérationnels communs dans l'intérêt des personnes relevant de la compétence du HCR;
- **permet de comprendre les situations et de répondre de manière plus holistique.** Les informations récoltées en recourant à diverses méthodes d'enquête avec différents groupes sont le reflet d'une diversité de perspectives et points de vue. Il y a lieu d'établir des liens entre les différents secteurs. On peut par exemple établir un lien entre le manque de manuels et les taux de déperdition scolaire ou entre l'absence de moyens d'existence, le fait d'être exposé à l'exploitation sexuelle et la prévalence des grossesses non désirées chez les jeunes filles adolescentes.



© UNHCR / J. Pagonis

### III. Les étapes dans la conduite de l'évaluation participative

#### Aperçu

Comme décrit ci-dessous, cet Outil comprend dix étapes ayant pour but d'assister l'équipe multifonctionnelle dans la préparation, la conduite et le suivi d'une évaluation participative en prévision de l'atelier de planification participative avec les personnes relevant de la compétence du HCR, les partenaires d'exécution et les autres acteurs clés.<sup>14</sup>

Étape 1: La révision des informations disponibles

Étape 2: La cartographie de la diversité

Étape 3: Les méthodes d'enquête

Étape 4: Le choix des thèmes

Étape 5: La facilitation des discussions

Étape 6: La systématisation des informations  
récoltées

Étape 7: Les actions de suivi

Étape 8: L'analyse complète des résultats et  
l'établissement des priorités

Étape 9: L'enregistrement des réunions

Étape 10: L'atelier de planification participative





© UNHCR / K. Mc Kinsey

## Etape 1: La révision des informations disponibles

1

Avant d'entreprendre une évaluation participative avec les réfugiés dans un contexte spécifique, il est important que les équipes s'organisent et rassemblent toutes les informations pertinentes et la documentation disponible concernant les réfugiés et la communauté d'accueil. Les équipes ont la tâche de se concentrer et revenir sur toutes les études et évaluations antérieures en plus de tous les autres documents se rapportant à l'environnement social, économique, politique, juridique, physique et sécuritaire. Les équipes devront également s'imprégner de tous les rapports pertinents produits par le HCR tels que les Rapports sur les Standards et Indicateurs, les Rapports annuels de protection, les Rapports du pays, les Rapports sur les victimes de violence sexuelle ou sexiste (SGBV) et la documentation relative à l'éducation, la santé, le suivi du panier de la ménagère et les activités génératrices de revenus.

Au cours de l'exploitation de la documentation, les équipes devront garder à l'esprit les facteurs suivants car ils sont susceptibles d'engendrer des inégalités significatives entre les réfugié(e)s et exposer certains groupes aux risques de sécurité:<sup>15</sup>

- les inégalités entre les femmes et les hommes (les différents rôles attribués aux hommes et aux femmes par la société peuvent entraîner que des catégories soient exclues des instances de prise de décisions et placer les femmes et les filles en particulier dans une position défavorable au sein de la famille et de la communauté);

- l'âge (dans certaines sociétés, il existe un risque de minimiser la contribution des jeunes et des personnes âgées et par conséquent de négliger ces derniers lorsqu'ils se retrouvent en état de réfugié);
- l'appartenance ethnique (en relation avec les groupes les plus influents ou des communautés d'accueil);
- la classe socio-économique (les plus pauvres, les personnes à revenu moyen et les plus nantis);
- la religion (surtout quand elle est différente de celle pratiquée par les autres groupes ou par la communauté d'accueil);
- la composition familiale/le type de famille/la taille du ménage (ex: famille élargie, famille monoparentale, enfant chef de ménage, famille composée seulement de membres masculins);
- le stade dans le cycle du refuge (les nouveaux venus/les anciens, résidence urbaine/camp);
- l'état de santé (les femmes enceintes ou allaitantes, la malnutrition, la santé précaire, la maladie chronique, etc.);
- les invalidités (conduisant éventuellement à l'exclusion en ce qui concerne la formation, les opportunités d'activités génératrices de revenus, les distributions de vivres, etc.);
- le niveau d'éducation (le degré d'alphabétisation, les connaissances telles que les connaissances linguistiques);
- les vraies raisons de la non-participation aux activités organisées/ associations/ organisations);
- la disponibilité de la terre et du logement, l'accès à la terre, les dimensions de lopins, l'emplacement des infrastructures de base, les ressources naturelles, les marchés locaux, les services, les zones de conflit ou de violence reconnues, etc.;

- les suppressions/réductions de services faute de budgets conséquents (sur quelles catégories – femmes, filles, garçons ou hommes – se répercutent-elles et pourquoi ces rubriques ont-elles été choisies pour subir ces coupures);
- les autres grandes différences entre les réfugiés et les populations locales d'accueil.

Les équipes doivent examiner les conséquences que ces facteurs peuvent avoir sur la protection des individus et des réfugié(e)s. En plus des conditions et contraintes comme la précarité de la santé, les invalidités, l'analphabétisme et la peur, les inégalités structurelles peuvent influencer négativement sur la capacité de quelqu'un d'accéder et jouir de l'aide et des services primaires. Si les équipes tiennent compte des points soulevés ci-dessus pendant qu'elles consultent la documentation existante, elles identifieront amplement les lacunes et les questions essentielles de la discussion.

1



© UNHCR / J. Clark



## Etape 2: La cartographie de la diversité

2

L'évaluation participative doit rechercher l'inclusion du plus grand nombre de groupes dans la mesure du possible en tenant compte de leur diversité. Ces catégories sont notamment les réfugiés, les personnes déplacées et les populations rapatriées afin d'avoir une nette image des risques de protection auxquels ils pourraient être confrontés.

Pour arriver à déterminer les groupes cibles au cours d'une évaluation participative, il est recommandé aux équipes de tracer une «cartographie» de la population réfugiée et d'identifier les divers groupes sociaux qui la composent. Les communautés devraient être décomposées en fonction des critères d'âge, de sexe, d'ethnie, de caste/clan, religion, statut légal (demandeur d'asile, réfugié, personnes apatrides, etc.) statut socio-économique, niveau d'études, résidence urbaine ou rurale, relations de pouvoir, structures de pouvoir (y compris l'appartenance politique le cas échéant) et de toute autre distinction sociale pouvant intervenir dans la constitution d'un échantillon représentatif de différentes personnes qui vivent dans le contexte des opérations. Ce processus aide à identifier les groupes qui seraient mis à l'écart ou n'auraient pas encore participé.

Si la base de données proGres est installée, elle sera consultée pour une décomposition statistique de la population (ex: les enfants selon leur tranche d'âge et l'appartenance ethnique) et l'identification des personnes présentant des besoins

spécifiques (ex: les grands-parents ayant la charge de petits enfants, les personnes présentant des invalidités, les enfants non accompagnés ou séparés). En milieu urbain, proGres fournira des indications sur les lieux de résidence des gens. La visualisation des endroits, l'accès aux services, à l'emploi, au logement et à la sécurité fait ressortir les risques de protection. Dès que disponible, le Système d'informations géographiques (GIS) servira aussi à localiser les différents groupes et leur accès respectif aux ressources et services disponibles.

L'implication de la communauté dans ces exercices d'exploration cartographique des services est une méthode participative utile pour déterminer ensemble les risques de protection et partager les informations. Les équipes pourront s'asseoir avec des groupes de personnes relevant de la compétence du HCR pour leur demander de tracer une carte de la communauté en mettant en exergue les lieux où habitent certaines personnes (les personnes âgées, les enfants en âge scolaire, etc.) et l'emplacement des services (écoles, hôpitaux, points d'eau, etc.).

Il faudrait que les équipes multifonctionnelles planifient de rencontrer et discuter avec:

- des sous-groupes de femmes et d'hommes séparément;
- des sous-groupes d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et d'adultes plus âgés séparément.

<b>Sous-groupes par âge et sexe</b>		
	Féminin	Masculin
<b>Enfants</b>	10–13	10–13
<b>Adolescents</b>	14–17	14–17
<b>Adultes</b>	18–40	18–40
<b>Personnes de plus de 40 ans</b>	40 et plus	40 et plus

Ces tranches d'âge sont fournies à titre indicatif. Il sera nécessaire de les adapter en fonction de la culture et des coutumes locales. Quand les réfugiés sont subdivisés en groupes distincts (le cas de différents groupes ethniques ou religieux vivant séparés les uns des autres) il est conseillé aux équipes d'entrer en contact avec les femmes, les filles, les garçons et les hommes de chaque groupe social ou ethnique. Une bonne exploration cartographique de la diversité permettra aux équipes de préciser le nombre exact des personnes qu'elles auront à rencontrer par âge et sexe en vue d'aboutir à un échantillonnage représentatif de la population.

Les équipes devront également programmer des réunions avec:

- **des groupes et individus présentant des besoins spécifiques** (personnes avec des invalidités particulières, enfants non accompagnés ou séparés);
- **certains autres groupes ayant été identifiés comme exposés/ à risque** (ex: ménages monoparentaux, un groupe ethnique minoritaire particulier, jeunes gens et jeunes filles désœuvrés, hommes et femmes dépourvus d'activités génératrices de revenus, grands parents ayant en charge des petits-enfants) ou **des groupes sur lesquels on ne dispose pas de suffisamment d'informations.**

Les équipes multifonctionnelles devront discuter de la manière dont elles voudront organiser l'exercice d'évaluation participative et informer les différentes structures de la communauté concernant cet exercice. Les équipes tiendront au courant les instances dirigeantes des réfugiés comme les conseils, les comités et organisations (associations féminines, comités des victimes de violence sexuelle ou sexiste, les collectifs de jeunes, les pairs éducateurs, etc.). L'expérience a prouvé que les dirigeants des réfugiés ne représentent pas forcément les intérêts profonds de la communauté et que parfois ils ne prennent pas en considération les intérêts particuliers de certains membres de la communauté. Tout en reconnaissant l'importance et l'utilité de

noter leur appui et coopération et tenant compte du fait que les consultations directes avec les différents groupes de réfugié(e)s ne devraient pas être perçues comme une usurpation ou une remise en question de la crédibilité des structures de direction existantes, les équipes multifonctionnelles s'assureront d'avoir ciblé l'ensemble des différentes catégories de personnes relevant de la compétence du HCR au lieu de s'adresser seulement à celles qui côtoient les structures de pouvoir.

Pour gagner une large couverture et rencontrer le plus grand nombre possible de sous-groupes distincts, des vastes équipes multifonctionnelles peuvent se subdiviser en de plus petites équipes de deux membres chacune et préciser que telle équipe devrait rencontrer tel groupe de la communauté en se basant sur l'exploration cartographique effectuée.

2



© UNHCR / J. Matthews



## Etape 3: Les méthodes d'enquête

3

Les risques de protection auxquels sont confrontés les groupes de femmes, de filles, de garçons et d'hommes de différents âges et origines sont complexes et parfois peu visibles d'emblée. Par conséquent, le recours à une méthode d'enquête appropriée à une situation donnée est capital pour identifier et comprendre les causes sous-jacentes des risques de protection et le pouvoir que les différents groupes exercent les uns sur les autres, y compris entre les femmes et les hommes; cette situation pouvant dégénérer en risques de protection.

Dans la conduite d'une évaluation participative, l'enquête implique un processus d'écoute, de collecte des informations et d'analyse interactive. Trois méthodes de collecte et analyse d'informations sont présentées ci-dessous:<sup>16</sup>

- la méthode d'observation participative et de vérification sur place;
- la méthode des discussions semi-structurées et
- la méthode des discussions de groupe.

**A contextes différents, méthodes différentes.** Les discussions de groupe sont appropriées pour étudier les réactions de groupes devant un sujet d'intérêt commun mais elles sont proscrites quand il s'agit de traiter de sujets sensibles comme l'exposé des expériences personnelles des victimes de violence sexuelle ou sexiste.<sup>17</sup> Des discussions semi-structurées ou des discussions en privé ou à domicile conviennent lorsqu'il faut recueillir des



informations plus détaillées et personnelles et analyser des questions que l'on ne peut pas facilement traiter au cours d'une discussion de groupe. L'observation participative et la vérification sur place fourniront des informations complémentaires pour des discussions approfondies et permettent à l'enquêteur de se représenter aisément des problèmes particuliers tels que ceux relatifs à la distribution des vivres. Si au cours de l'observation participative, des discussions semi-structurées ou des discussions de groupe avec des personnes relevant de la compétence du HCR des questions sensibles sont soulevées ou si les membres du groupe sentent l'opportunité de récolter plus d'informations sur des situations particulières, ils doivent discuter de ces matières séparément en marge des réunions, en tête-à-tête avec les individus concernés.

Les équipes multifonctionnelles devront préalablement esquisser un programme précis échelonné dans le temps reprenant le genre de méthode qui sera mise en œuvre tout en prenant soin d'indiquer la personne qui guidera les discussions avec un sous-groupe précis et sur quel sujet (cf. à titre d'exemple l'Annexe 7).

Le nombre des réunions dépendra de la méthode utilisée, du temps alloué et de l'effectif des membres présents. En général, il est recommandé aux Bureaux de planifier l'évaluation participative sur une période de deux à trois semaines. Les discussions de groupes ne comprendront pas plus de 10 participants à la fois par discussion. Quand il s'agit de discussions semi-structurées, une à cinq personnes seront impliquées (cf. ci-dessous).

**Le recours à différentes méthodes à des moments différents** va permettre aux équipes de détenir une variété de perspectives sur les risques de protection, de confronter les opinions et rassembler des informations supplémentaires. Elles peuvent par exemple organiser une discussion de groupe avec l'objectif de recueillir les avis des femmes sur un risque spécifique de protection puis s'adresser à une ou deux femmes individuellement pour avoir plus de détails avant de se promener à travers le camp ou en milieu

urbain s'arrêtant ça et là en posant des questions pour évaluer l'ampleur du problème soulevé. La comparaison des résultats obtenus de la part des individus et groupes qui représentent la diversité de la communauté et l'usage de plusieurs méthodes à la fois (triangulation) est une pratique utile de vérification de la fiabilité des informations collectées pendant l'évaluation<sup>18</sup> et un moyen pour l'équipe de valider sa compréhension par rapport au problème.

### **Méthode 1: L'observation participative et la vérification sur place**

L'observation participative est une manière de regarder une situation ou le comportement des individus en vue de les comparer avec ce que les gens rapportent. L'observation participative offre une bonne occasion de poser des questions aux personnes relevant de la compétence du HCR sur la manière dont elles se servent de certains services tels que les services de santé, l'eau, l'assainissement, etc. et comment elles mènent leur vie. Elle est un moyen utile de se représenter la situation en rapport avec la protection surtout pour des aspects qu'il est difficile aux participants d'exprimer oralement. L'observation est aussi nécessaire pour cadrer les informations fournies par les réfugiés (ex: les réfugiés peuvent disposer de latrines mais en les visitant on se rend compte qu'elles ne sont pas pratiques ou qu'elles sont dangereuses pour les enfants).

L'observation participative révèle parfois des problèmes d'ordre structurel dans l'accessibilité aux services (tels que les distributions de vivres, les postes de santé et de police, le comportement des gardes de sécurité qui réglementent l'accès aux bureaux du HCR et des partenaires d'exécution) ou des comportements interindividuels/dynamiques de groupe au sein de la communauté. A titre d'exemple, en observant un site de distribution d'eau on a pu se rendre compte que les membres masculins de la communauté se servaient d'un fouet pour assurer l'ordre parmi les femmes et enfants qui venaient puiser.

Les sites d'observation concernent entre autres les terrains de jeux, les salles de classes, les espaces de ramassage de bois de chauffe, les marchés, les services de transport dans les opérations de rapatriement, l'entrée aux bureaux du HCR et les longues files d'attente aux points de distribution des articles non alimentaires pour vérifier les conditions auxquelles sont soumises les personnes âgées, les femmes enceintes, etc. D'autres séances d'observation peuvent être orientées à des endroits où les partenaires dispensent leurs services surtout en milieux urbains (ex: les centres d'orientation-conseil sur le VIH, les centres pédiatriques, les écoles, etc.).

Des séances de vérification sur place et des discussions informelles aux points de distribution ou conduites sur l'un des sites indiqués ci-dessus peuvent donner une meilleure idée de ce que les individus pensent concernant la situation qu'ils traversent (la charge quotidienne de travail et les difficultés) et de la manière dont ils sont organisés. Lorsqu'elle est associée à l'observation participative, la vérification sur place apporte des éléments supplémentaires sur les différents rôles qui sont attribués aux femmes, aux filles, aux garçons et aux hommes durant des activités comme:

- l'accès à la distribution d'eau (quand transporte-t-on de l'eau et qui s'en charge?);
- la distribution de la nourriture (qui soulève, rassemble, transporte, surveille et cela à quel moment précis);
- les marchés (qui achète auprès de qui? Qui supporte la charge des dépenses domestiques?);
- le ramassage du bois de chauffe (qui fend? qui rassemble? qui transporte?);
- les latrines (dimensions, utilisation par les enfants, distance les séparant de l'habitation);
- les écoles (qui les fréquente, qui ne les fréquente pas? proportion des enseignantes par rapport aux enseignants);

- les comités (de quelle sorte, qui participe, qui prend la parole, qui garde le silence?);
- la liberté de mouvement (qui circule, qui ne bouge pas?);
- les centres communautaires et de santé (qui les fréquente, qui ne s'y rend pas?);
- la documentation et l'aide fournies par les bureaux du HCR ou les partenaires d'exécution (qui en est informé, qui la recueille?).

Etant donné qu'il n'est pas toujours facile au personnel d'accéder aux réfugié(e)s à certaines heures (très tôt le matin, la nuit) ou dans certains endroits, il s'avère indispensable d'inventer des stratégies susceptibles de faciliter l'observation ou l'obtention d'informations fiables sur tous les aspects de la vie des gens nécessiteux.

## **Méthode 2: Les discussions semi-structurées**

Les discussions semi-structurées sont conduites avec un plus petit nombre de participants sous forme de causerie informelle. Elles font recours aux questions ouvertes. Elles peuvent être organisées avec des individus, des familles, des ménages ou des groupes d'individus qui se connaissent ou partagent les mêmes préoccupations (un petit groupe de garçons qui font l'objet de recrutement militaire forcé).

Les discussions semi-structurées permettent de disposer d'informations détaillées – souvent confidentielles – à propos de sujets spécifiques (violence physique ou domestique, exploitation, relations liées au genre, enrôlement forcé). Au cours du processus, les équipes sont en mesure d'apporter des éclaircissements afin de lutter contre la désinformation, d'identifier des lacunes dans les voies de communication et de discuter les moyens d'assurer l'accès de tous aux services d'informations sans oublier de revenir minutieusement sur les risques spécifiques et la violation des droits. Les discussions

à domicile offrent l'avantage de rendre visite aux réfugiés présentant des invalidités et à ceux qui sont contraints de rester à la maison.

### **Méthode 3: Les discussions de groupe**

Une discussion de groupe permet d'analyser et de comprendre un sujet choisi sur la base des caractéristiques communes des membres du groupe (âge, genre, appartenance ethnique, niveau socio-économique, etc.). La rencontre avec les groupes des réfugiés ensemble sous l'orientation d'un facilitateur n'offre pas l'unique avantage de récolter plusieurs opinions à la fois mais aussi celui de noter les interactions au sein du groupe et parmi les divers intervenants. Pourvu qu'elles soient correctement conduites, les discussions de groupe tout comme les discussions semi-structurées peuvent produire des informations qualitativement intéressantes et une analyse préliminaire sur les risques de protection qui menacent les femmes, les filles, les garçons et les hommes dans la communauté en plus des renseignements sur les capacités et ressources dont la communauté dispose pour renforcer la protection.

Il est recommandé de conduire les discussions de groupe en séparant les femmes et les hommes de tous âges à partir de 10 ans car les femmes, les filles, les garçons et les hommes de différents âges et origines ressentent les risques de protection tantôt de la même manière, tantôt différemment. Ils peuvent ainsi accéder et profiter inégalement des services et ressources. Des discussions de groupes séparées sont susceptibles de nous renseigner aussi sur les pratiques culturelles, les mécanismes traditionnels de protection et d'autres questions qui ont des répercussions négatives sur les membres de la communauté. Elles offrent également la possibilité de résoudre des problèmes de longue date en favorisant la recherche de la personne la mieux placée dans la communauté pour y répondre.

## L'évaluation participative dans les opérations

Les discussions de groupe devront s'articuler autour de quelques questions clés qui peuvent être amplement couvertes pendant le délai alloué à la discussion (cf. Annexe 3). Un facilitateur ne doit pas perdre de vue le fait qu'il n'y a pas une seule réponse correcte pour une question donnée et que la discussion et les désaccords entre les participants sont aussi utiles et renseignent autant que les réponses des individus particuliers.

3



© UNHCR / C. Shirley



## Etape 4: Le choix des thèmes

### 4

Les équipes précisent les sujets à discuter avec les réfugiés en tenant compte de la révision de la documentation entreprise au cours de la première étape et des risques de protection identifiés. Ces thèmes concerneront les moyens de subsistance, l'éducation, la participation communautaire, la santé, la sécurité, la violence<sup>19</sup> ou d'autres questions qui sont ressorties comme priorités au cours d'une opération spécifique.<sup>20</sup> Chacun de ces thèmes est influencé par les relations de pouvoir et susceptible de déboucher sur une exclusion de certains groupes.

Les thèmes circonscrivent un cadre de discussions. Ceux cités ci-haut sont vastes et se rapportent à plusieurs domaines de la vie des populations. Aussitôt qu'ils sont soulevés, ils font appel à de nombreux autres sujets qui leur sont intimement liés. A titre d'exemple, des discussions avec les grand-mères chefs de ménages peuvent en premier lieu être concentrées sur l'éducation de leurs petits-enfants avant d'aborder des points comme l'accès à la nourriture, au bois de chauffe, aux moyens de survie et la nécessité de générer des revenus pour éviter que leurs petits-enfants ne soient exposés au travail et à l'exploitation des mineurs. Les exercices de suivi des évaluations participatives peuvent porter sur seulement un ou deux thèmes en particulier en fonction des risques et incidents de protection qui surgissent au cours d'un exercice annuel d'évaluation participative.

L'évaluation participative est une occasion importante de recueillir les avis des réfugié(e)s sur les données qui sont rassemblées dans les Rapports sur les Standards et Indicateurs. A l'issue de

l'exercice de choix des thèmes, les équipes multifonctionnelles rassembleront les données des Rapports sur les Standards et Indicateurs telles qu'elles ont été passées en revue au cours de l'Étape 1. Pendant la facilitation des discussions et au cours de l'observation, les données seront une référence et, le cas échéant, elles devraient être confrontées avec les déclarations des réfugié(e)s. En plus, beaucoup de risques de protection sont liés au besoin des personnes relevant de la compétence du HCR de gagner leurs moyens d'existence dans un contexte qui connaît une rareté des ressources. Ainsi, récolter des informations sur la situation économique, les sources de revenus et les stratégies de survie accroît la compréhension des risques de protection.

Il est possible que les équipes se réfèrent aux questions en Annexe 3 dans leurs discussions avec les réfugié(e)s. En posant ces questions, les équipes acquerront des informations sur les risques de protection, les capacités et ressources dont disposent les réfugiés pour les affronter et les solutions que les personnes concernées préconisent. La compréhension des mécanismes d'adaptation/des facultés pour se débrouiller que les réfugiés possèdent permettra aux équipes de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas des risques additionnels et d'étudier des solutions en associant les réfugiés.



© UNHCR / N. Behring





## Etape 5: La facilitation des discussions

**A**vant d'initier des discussions avec les réfugié(e)s ou d'autres personnes relevant de la compétence du HCR, les équipes feraient bien de revenir sur la fiche de systématisation présentée à l'Etape 6. Cette fiche leur permettra de noter si les informations rassemblées sont bien structurées et organisées.

## 5

### Les discussions de groupe

#### Préparation

- Organisez des réunions séparées avec tout au plus 10 membres de chacune des catégories suivantes: filles, adolescentes, femmes âgées de 18 à 40 ans, femmes de plus de 40 ans, garçons, adolescents, hommes âgés de 18 à 40 ans et au-delà de 40 ans et de différents groupes ethniques. Le choix des participants se fera en fonction de la révision entreprise lors de la première étape et de l'exercice d'exploration cartographique que présente l'Etape 2. Dans les réunions impliquant les femmes, un facilitateur au moins devra être de sexe féminin (Dans certaines cultures les femmes ne se réunissent qu'avec les femmes et les hommes entre eux). Souvent, les femmes et les filles se sentent plus à l'aise pour s'exprimer et cela pourrait être aussi le cas pour les hommes et les garçons.
- Le personnel du HCR ou les partenaires d'exécution doivent informer les participants quelques jours avant la tenue de la réunion afin qu'ils puissent s'y préparer. Cela n'exclut pas les rencontres spontanées qui offrent l'avantage de

toucher des personnes qui autrement n'entretiennent aucun contact régulier. Ceci est relativement pratique dans un environnement de camp où se forment des groupes spontanés tels que les jeunes désœuvrés qui se retrouvent.

- Assurez-vous que seuls deux membres de l'équipe multifonctionnelle sont présents pour un groupe ne dépassant pas 10 femmes, filles, garçons et hommes. De préférence, l'un joue le rôle de facilitateur pendant que l'autre prend notes; avec un interprète selon le besoin. Les interprètes/traducteurs doivent être sérieusement préparés au préalable avec les équipes. Les équipes multifonctionnelles ont la responsabilité d'expliquer aux interprètes le bien-fondé de traduire phrase par phrase **au lieu de se borner à résumer ce qui est dit par les personnes relevant de la compétence du HCR**. Les équipes devront alléger la tâche aux interprètes en posant une seule question, courte et précise, à la fois et en leur rappelant la confidentialité qui devra entourer les discussions.
- Tenez la réunion dans un environnement sain et qui met tout le monde à l'aise. Assurez-vous que les personnes non-invitées (ex: les dirigeants masculins ou les curieux) ne prennent pas part à la réunion ou ne se trouvent pas dans un rayon qui puisse leur permettre de suivre le déroulement de la rencontre d'autant qu'une telle situation peut exposer à des risques de sécurité ultérieurement
- Informez les leaders de la communauté du but de la rencontre.
- Pour créer une ambiance amicale, la disposition circulaire des chaises est recommandée. Cet arrangement permet au facilitateur de s'asseoir au même niveau que les réfugiés.
- Quand cela est nécessaire, faites usage de matériels didactiques tels que les dessins, les cartes, les images, les photos qui rendent la discussion plus intéressante.
- Prévoyez environ deux heures par groupe de discussion.

## **La facilitation de la discussion**

### **a) Introduction**

- Introduisez la réunion avec une brève présentation en signalant votre nom, ce que vous faites, le but et les objectifs de l'évaluation participative, le bien-fondé de la participation des réfugiés au processus. Indiquez que le respect de la confidentialité en rapport avec les informations livrées est de stricte application. Précisez comment les informations collectées seront utilisées, le thème, ce à quoi l'évaluation peut vraisemblablement aboutir et ce sur quoi elle pourrait ne pas déboucher ainsi que la façon dont les participants recevront le retour d'information/la rétroaction par la suite (cf. L'éthique de la participation, page 15). En guise d'exemple, l'évaluation ne résulterait pas forcément dans l'obtention de ressources supplémentaires mais peut-être dans une réaffectation des ressources pour résoudre certaines questions. Avant d'entamer l'évaluation, les équipes multifonctionnelles discuteront de messages clés à livrer comme introduction.
- Sollicitez la permission de prendre des notes. Faites clairement savoir que les notes écrites sont d'un usage purement administratif et servent uniquement à l'enregistrement des principaux points de la discussion.
- Demandez aux membres du groupe de se présenter. Par exemple, vous pouvez inviter chacun des participants à se présenter en déclinant son nom, les détails concernant son déplacement (son lieu de provenance – si toutefois cela ne l'expose à aucun risque – et le temps passé dans le pays d'accueil) ainsi que sa situation familiale.
- Formulez les consignes qui doivent guider la réunion. Ex: Insistez sur le respect des différentes opinions, le caractère privé des informations partagées au cours de la rencontre, le fait qu'il n'existe pas de fausse réponse, que deux personnes

## L'évaluation participative dans les opérations

ne peuvent prendre la parole à la fois. Chaque participant a le droit de s'exprimer sans être interrompu, celui d'être respecté et écouté.

- Placez, pour commencer, une plaisanterie qui soit appropriée en fonction de la culture; surtout si vous avez à vous entretenir avec des jeunes gens (cf. l'Encadré et l'Annexe 2: Comment communiquer avec les enfants).

5



© UNHCR / N. Ng

### **Comment communiquer avec les enfants**

Il faut toujours inclure les enfants et les jeunes dans les évaluations participatives. Les filles et les garçons manifestent des besoins et aptitudes qui sont différents de ceux des adultes. Ils peuvent être différents au sein de ces mêmes catégories. La communication avec les enfants impose des exigences particulières qui se résument en ceci:

- Se sentir à l'aise avec les enfants, s'impliquer avec eux dans n'importe quel style de communication qu'ils jugent convenable (ex: s'asseoir par terre, utiliser le jeu, aller se promener, etc.) et tolérer les expressions de colère, de mauvaise humeur, etc.
- Utiliser un langage simple et des concepts propres à l'âge, au stade de développement et à la culture de l'enfant.
- Accepter que des enfants qui ont subi des expériences traumatisantes se confieraient difficilement à un adulte qu'ils ne connaissent pas. C'est une question de temps et de patience avant que l'enfant acquière suffisamment de confiance et parle explicitement.
- Comprendre que les enfants peuvent interpréter leur situation différemment des adultes: les enfants sont doués d'imagination, ils inventent des explications concernant des événements qui leur sont étranges ou terrifiants, s'expriment symboliquement, accordent beaucoup d'importance à des situations que les adultes jugent de moindre valeur, etc.
- Se montrer sensible aux aspects de genre, de culture, d'éthique et de relations de pouvoir entre les adultes et l'enfant.
- Encourager l'implication des collègues/du personnel des partenaires qui travaillent d'habitude avec les enfants d'une manière participative.

**b) La discussion des thèmes**

- Présentez le thème choisi pour les discussions de groupe.
- Avant de soulever les questions concernant les risques de protection, posez des questions sur le passé des individus qui participent à la discussion de groupe ou à la discussion semi-structurée (leurs occupations, la source de leurs revenus avant le refuge, les personnes avec lesquelles ils vivent, leur résidence et leur âge).
- Assurez-vous que chaque membre a l'occasion de s'exprimer; encouragez-le de s'attarder sur certains points au lieu de survoler la liste des questions. Il est important de se montrer très sensible à l'égard des paramètres culturels quand on conduit pareilles sessions afin que nul ne se sente soit forcé, soit écarté.
- Posez fréquemment des questions ouvertes telles que comment, qui, où, pourquoi surtout en guise de clarification et de vérification de la compréhension. Ne jugez pas les personnes qui ont la parole mais acceptez ce qu'elles disent.
- Evitez de diriger les positions et les questions. Les questions ont pour rôle de guider la discussion plutôt que de solliciter une réponse directe de la part de chacun des participants.
- Evitez de dominer la discussion. Posez des questions simples et une seule question à la fois.
- Entraînez le groupe dans la recherche des causes des risques de protection, dans la découverte des aptitudes dont il dispose pour faire face aux problèmes évoqués et du rôle de la communauté dans le développement des solutions.
- Assurez-vous que les risques de protection évoqués et analysés se rapportent à de probables solutions pouvant être formulées sous-forme de recommandations et activités de suivi.
- Donnez aux réfugiés le temps de soulever leurs propres questions et préoccupations.

- Demandez aux participants de préciser les questions qu'ils jugent être les plus urgentes.
- Référez-vous à l'Annexe 3 pour le Modèle de questions à poser pendant les discussions des thèmes.

**c) Le suivi et les étapes suivantes**

- S'il arrive de soulever des questions urgentes pendant les discussions il convient de les communiquer au personnel et partenaires concernés ou d'engager une action conséquente.
- Clôturez en remerciant toute personne ayant participé pour la toute première fois sans oublier d'expliquer les étapes suivantes et les dispositions de suivi (cf. L'éthique de la participation).

**Les discussions semi-structurées**

Les discussions semi-structurées sont conduites à peu près de la même façon que les discussions de groupe à la différence qu'elles impliquent un plus petit nombre de participants, souvent des individus ou des groupes de trois à quatre membres et pendant une plus courte durée, d'habitude une heure. Elles peuvent s'organiser au niveau des ménages, avec des familles ou des personnes qui ont partagé des expériences semblables. Des discussions semi-structurées peuvent avoir lieu avec des individus si l'on veut débattre de questions sensibles et confidentielles et avec des ménages et petits groupes en vue de recueillir des informations détaillées sur des thèmes et risques spécifiques.



© UNHCR / T. Makeeva



## Etape 6: La systématisation des informations récoltées

Les équipes devront se réunir à la fin de chaque jour ou session pour faire une mise en commun et discuter les données recueillies au cours de l'observation participative/vérification sur place, de discussions semi-structurées/à domicile et de groupe. C'est aussi l'occasion pour chaque groupe de compléter la fiche de systématisation (cf. Annexe 4 pour la fiche vierge et 4a pour la fiche modèle). Les informations récoltées auprès d'un sous-groupe concernant un autre devront être notées sur des fiches relatives à ce sous-groupe en particulier. Si, par exemple, les mères disent que leurs filles ne vont pas à l'école car elles ont beaucoup de travaux domestiques, cette information sera notée sur la fiche de systématisation réservée aux filles. En plus, les informations rassemblées pendant la vérification sur place et les discussions semi-structurées doivent aussi se retrouver sur les fiches de systématisation.

Comme la fiche est complétée pour chaque sous-groupe (âge et sexe), les traits de différence et ressemblance vont apparaître pour une meilleure planification. De même, l'Annexe 3 produit une liste des questions-modèles susceptibles de guider les équipes quant aux types de questions à poser pour récolter des informations pertinentes pour une planification efficace.

La fiche de systématisation renvoie aux domaines suivants:

- 1. Les risques/incidents de protection:** les risques de protection sont des menaces réelles ou potentielles contre la sûreté, la sécurité et les droits des réfugié(e)s tels qu'ils les perçoivent et



les vivent. Les risques de protection proviennent de la peur ou des conséquences de la violence, agression, abus, exploitation, discrimination ou privation perpétrés contre des individus ou groupes. Les risques et incidents de protection peuvent être causés par les lacunes dans la disponibilité et l'accessibilité de l'aide, des biens et des services nécessaires pour soutenir la vie et la non-satisfaction des besoins primaires ou des injustices qui interdisent aux populations de jouir ou réclamer leurs droits. Par exemple, les filles et les garçons sont tous exposés au risque de travail des mineurs et de recrutement forcé mais ils peuvent vivre ces risques différemment. Les filles peuvent encourir des risques supplémentaires d'exploitation sexuelle, des grossesses non désirées et de contamination du VIH/SIDA. Les équipes multifonctionnelles examineront aussi les circonstances et les endroits où se produisent les risques et incidents de protection. Les risques et incidents de protection décrits par les réfugiés se produisent souvent en des lieux, endroits et institutions spécifiques ou lors de la distribution de certains services. Leur fréquence devra également être enregistrée.

6

**2. Les causes de risques de protection:** le terme «cause» se rapporte à la vraie raison qui se trouve derrière un risque de protection même si dans beaucoup de cas il ne s'agit pas d'une seule cause mais de plusieurs causes qu'il n'est pas toujours aisé d'inventorier. L'identification des causes est une dimension qui permet de s'assurer que les actions envisagées pour les endiguer seront efficaces et non superficielles. A titre d'exemple, des programmes de scolarisation des filles-mères sont de grande valeur en terme d'accès à l'éducation mais les programmes en soi ne réduisent pas les taux de grossesses précoces. Pour comprendre les causes profondes, il faut étudier pourquoi les filles deviennent enceintes si tôt, écouter ce que les jeunes gens en pensent et examiner la contribution de la communauté en vue de résoudre ce problème.

**3. Les capacités au sein de la communauté:** «capacités» veut dire les atouts disponibles au sein des individus ou groupes

sociaux. Les capacités se rapportent aux biens et aux aptitudes des individus, leurs structures sociales et organisationnelles, leurs réseaux, compétences, connaissances et institutions. Les capacités se construisent au fil du temps et déterminent le pouvoir des personnes à juguler les risques.

**4. Les solutions proposées par les sous-groupes (âge et sexe) de réfugiés en vue de surmonter les risques:** il est indispensable pour les équipes de dresser un répertoire des solutions préconisées par les femmes, les filles, les garçons et les hommes réfugiés eux-mêmes pour résoudre les risques de protection inventoriés dans le contexte local. Il faut clarifier si les membres de la communauté sont prêts à sacrifier de leur temps, organiser des groupes ou comités de travail et co-gérer des activités ou services dans le souci d'affronter les risques de protection qui ont été identifiés. Leurs solutions devront inclure les actions proposées par le HCR, les partenaires et les gouvernements ainsi que des recommandations sur les réformes à opérer dans les services en place (cf. L'éthique de la participation p.15).

**5. Les principaux problèmes à résoudre:** quels sont les problèmes les plus importants exprimés par le sous-groupe (âge et sexe) qui méritent une attention particulière?

**6. Les actions immédiates de suivi:** Quelles sont les actions utiles nécessaires à prendre immédiatement en vue d'assister les réfugiés dans la résolution des problèmes et incidents de protection urgents (cf. Etape 7 sur Les actions de suivi)?

Il est demandé aux membres des équipes de tirer de leurs notes de discussions des informations correspondant aux différentes colonnes de la fiche de systématisation décrite ci-dessus. Les informations doivent être notées pour chaque sous-groupe (âge et sexe) et rangées par thème. L'heure et le lieu de la discussion, de la réunion ou du groupe et les méthodes utilisées devront aussi figurer sur cette fiche.



## Etape 7: Les actions de suivi

Le suivi des exercices d'évaluation participative constitue une étape essentielle. D'abord, il permet aux réfugiés de se dire qu'ils ont été entendus et que leurs points de vue sont pris en considération malgré la modicité des moyens. Ensuite, le suivi entretient les voies de communication entre les réfugiés et les équipes multifonctionnelles – ces voies restent ouvertes et l'échange fluide – (cf. Ethique de la participation p.15) tout en garantissant la confiance au fil de temps. Enfin, un suivi approprié permet aux équipes de valider certaines informations.

Les équipes multifonctionnelles devront:

1. Prendre les mesures qui s'imposent, dans la mesure du possible, afin de résoudre les problèmes de sécurité. Des interventions simples (effectuer des transferts appropriés, partager des informations, assister les victimes de violence sexuelle ou fondée sur le genre et les personnes présentant des besoins spécifiques, appuyer une initiative des réfugiés, discuter des problèmes avec les partenaires d'exécution, promouvoir la prise de conscience à l'égard des facteurs comme le genre, l'âge, la diversité, etc.) peuvent apporter une nouvelle donne dans la situation générale de protection des réfugiés. A la fin de chaque journée les équipes multifonctionnelles peuvent enregistrer toutes les actions de suivi urgentes à entreprendre en prenant soin de noter les actions qui ne nécessitent pas de ressources mais peut-être des changements de procédures ou un partage d'informations.

2. Entrevoir et appliquer des mesures préventives quand on remarque qu'un individu ou un groupe est «exposé au risque».
3. Assurer le suivi des engagements et accords conclus. Une évaluation de terrain est l'occasion de démarrer une campagne de mobilisation parmi les réfugiés et les autres agences sur place. Le suivi est également un moyen précieux de rétroaction en direction de la communauté concernant leurs préoccupations et de manifester de l'engagement.
4. Rétrocéder l'information à la communauté. Au terme de l'évaluation participative, les équipes multifonctionnelles se concerteront sur les moyens d'informer la communauté des conclusions générales de ce processus et des actions qui en découlent, à court et à long terme ainsi que des éventuelles limites. Elles devront s'entretenir avec les structures communautaires telles que les organisations féminines, les collectifs de jeunes et les instances dirigeantes (femmes et hommes) pour s'assurer qu'elles ont atteint la majorité des réfugiés.



© UNHCR / B. Baloch



## Etape 8: L'analyse complète des résultats et l'établissement des priorités

Cette étape suppose l'organisation et l'analyse des informations recueillies auprès de chaque sous-groupe (âge et sexe) telles qu'enregistrées sur la fiche de systématisation vers la fin de l'exercice d'évaluation participative. Alors que l'Etape 6 consiste à noter les informations du point de vue des réfugiés, l'analyse entreprise au cours de la huitième étape est menée par toute l'équipe multifonctionnelle dans une perspective holistique. Elle est appuyée par les méthodes de triangulation qui impliquent la comparaison des données rassemblées auprès de différents groupes et en provenance de diverses sources.

Les équipes multifonctionnelles vont analyser les informations contenues sur toutes les fiches de systématisation et donner la priorité aux risques de protection les plus urgents soulevés et aux solutions proposées afin de produire un rapport synthétique par âge et par sexe sur les priorités découlant de l'évaluation participative (cf. Annexe 5 Rapport d'établissement des priorités). Les équipes multifonctionnelles devront s'assurer que les priorités reflètent fidèlement à la fois celles des réfugiés en fonction de leur âge, genre et diversité et **les priorités du HCR** dont la responsabilité est de garantir les libertés individuelles afin que rien ne soit omis dans le processus. Les priorités exprimées par les réfugiés rejoignent souvent la lutte de conquête des libertés individuelles. Si tel n'est pas le cas, les équipes multifonctionnelles devront œuvrer auprès du HCR pour qu'il arrête des mesures contre la violation des droits ou qu'il agisse quand les droits ne sont pas exercés (par exemple

la violence, violence sexuelle ou basée sur le genre, mineurs non-accompagnés ou séparés, personnes âgées sans prise en charge, mariage précoce, etc.). Une des tâches du HCR consiste à mobiliser les communautés des personnes relevant de sa compétence sur certaines questions auxquelles elles n'accorderaient pas de l'importance particulière (cf. le Manuel en préparation sur la *Mise en application d'une Approche Communautaire dans les opérations de l'UNHCR*).

Il y aura pour chaque sous-groupe une fiche (âge et sexe) et les équipes doivent s'assurer que les traits de diversité sont saillants à travers les sous-groupes.

### **1. Les risques de protection par sous-groupe (age et sexe)**

Toutes les fiches de systématisation seront analysées par sous-groupe tel qu'identifié à travers l'exercice d'exploration cartographique de la diversité et noté en fonction de l'âge et du sexe dans le tableau de l'Etape 2.

- **Analysez les risques de protection.** Il sera important pour les équipes d'examiner les risques de protection identifiés pour chaque sous-groupe dans une optique d'âge, de genre et de diversité. Elles étudieront comment les femmes, les filles, les garçons et les hommes de tous âges et horizons ont été différemment affectés par les violations des droits. Il faut également examiner les risques spécifiques touchant des groupes particuliers (ex: minorités socio-économiques, ethniques, linguistiques ou religieuses). Il leur sera aussi utile de rechercher les tendances, les endroits à problème, les coins dangereux et se convenir sur les visites de suivi. Les équipes devront en même temps interpréter les informations recueillies en fonction des droits violés ou non réalisés même si les personnes relevant de la compétence du HCR ne les ont pas cités parmi les préoccupations les plus urgentes/ importantes exigeant un suivi.

√ Une analyse approfondie des risques et priorités de protection facilitera le classement selon un ordre prioritaire des risques de protection les plus urgents pour chaque sous-groupe (âge et sexe). Les équipes les notent dans **la deuxième** colonne de la fiche du Rapport d'établissement des priorités de l'Evaluation participative (cf. Etape 9).

- **Passez en revue les droits violés (ou non réalisés):** les équipes devront identifier les besoins de protection immédiats et les droits qui ont été violés. Par exemple: un nombre insuffisant d'écoles est un obstacle au droit à l'éducation et l'attaque physique au site de distribution des vivres porte atteinte à l'intégrité physique.

√ Les équipes multifonctionnelles reprendront les droits violés dans **la première** colonne de la fiche du Rapport d'établissement des priorités de l'Evaluation participative.

- **Analysez les causes.** Les équipes ont aussi la tâche d'analyser les causes de risques de protection tels que présentés par les réfugiés, d'indiquer les acteurs qui en assument la responsabilité, d'étudier les comportements interpersonnels et la dynamique des groupes tout comme les lacunes dans les programmes et les activités sectorielles mal conçues. Les équipes décèleront également les tendances à travers les réponses des réfugiés afin de se rendre compte des causes les plus récurrentes pour chaque sous-groupe (âge et sexe). Il est important d'examiner les causes qui conduisent à une exclusion systématique de certains groupes de leurs droits à la protection et à l'aide. Dans ce même ordre, il faut noter en particulier les causes qui sont fonction des inégalités liées à l'âge et au sexe et celles inhérentes à d'autres formes de discrimination. Certaines causes ont leurs

racines dans des pratiques communautaires traditionnelles ou des iniquités institutionnelles. Les réfugiés et les équipes multifonctionnelles sont appelés à exploiter minutieusement ces causes en vue d'éliminer la discrimination et les risques de protection correspondants.

✓ Les équipes afficheront les causes de risques de protection dans la **troisième** colonne de la Fiche de priorisation de l'Évaluation participative.

## **2. Les capacités et les solutions proposées par les sous-groupes (âge et sexe)**

- **Analysez les capacités:** Les équipes examineront les capacités que les femmes et les hommes de tous âges ont identifiées pour envisager les moyens de les améliorer à la hauteur des risques de protection et de leurs causes. Dans certains cas, les réfugiés peuvent être en mesure de trouver des solutions aux problèmes mais il peut leur manquer la mobilisation, le renforcement de capacités ou des ressources supplémentaires. Ceci est vrai en particulier pour les filles, les femmes, les adolescents et les autres groupes qui sont objet de discrimination pour s'assurer qu'ils participent effectivement. Les partenaires travaillant déjà avec les réfugiés peuvent posséder l'expertise et les ressources pour faire face au problème en impliquant mieux la communauté.
- **Analysez les solutions:** Les solutions proposées par les réfugiés devront être examinées à la lumière de leur pouvoir de satisfaire les besoins de protection exprimés et d'endiguer les causes de risques de protection. Dans des situations où les réfugiés peuvent s'en sortir d'eux-mêmes, l'intervention ne se limiterait qu'à une simple mobilisation communautaire. Dans d'autres contextes, les réfugiés sont suffisamment mobilisés pour résoudre le risque de protection mais ils ont besoin d'un appui supplémentaire de la part du HCR, des partenaires ou



d'autres agences sur le terrain pour traduire en actes leurs capacités. Cependant, il est important d'assurer un bon suivi pour éviter l'exploitation et les violations des droits qui peuvent découler par exemple du système juridique traditionnel, de mauvaises pratiques traditionnelles ou de l'exclusion. Parfois, il s'agit d'un problème de distribution des services et de l'aide à l'endroit de certains groupes. En guise d'exemple: les malades et les personnes âgées se trouvent dans l'impossibilité de marcher vers un centre de santé pour recevoir des soins ou des enfants ne se rendent pas à l'école car ils sont contraints de chercher un revenu pour la famille. Le HCR, les partenaires et les autres agences sur le terrain doivent associer les réfugiés pour déterminer la solution la mieux appropriée pour résoudre un risque de protection quelconque et les meilleurs moyens de garantir la protection et l'appui à la communauté. Dans un cas comme dans un autre, il est recommandé aux intervenants de ne pas se substituer à la communauté dans la recherche des solutions; ce qui risque d'affaiblir les membres de la communauté. Inversement, le HCR ne devrait pas confier ses responsabilités à la communauté mais fera des efforts pour une meilleure capacitation de ses membres.

8

√ Les membres de l'équipe multifonctionnelle noteront les capacités dans **la quatrième** colonne de la fiche du Rapport d'établissement des priorités de l'Evaluation participative et les solutions proposées par les femmes, les filles, les garçons et les hommes réfugiés dans **la cinquième** colonne de la même fiche.

### **3. Les Objectifs de protection**

Les équipes multifonctionnelles devront commencer à formuler des Objectifs de protection basés sur les risques/incidents énoncés, les causes, les droits violés (ou non-réalisés) ainsi que les capacités et solutions proposées par les sous-groupes.

√ Dans **la sixième** colonne, Objectifs de protection, les équipes multifonctionnelles marqueront les Objectifs de protection formulés en prévision de l'atelier de planification participative.

La huitième étape va préparer les équipes multifonctionnelles à l'atelier de planification participative au cours duquel tous les acteurs examineront les risques de protection avec l'idée de revoir et mettre à jour les documents de programmes existants et/ou de rédiger le Plan d'opérations du pays (COP).

Les renseignements contenus dans le Rapport d'établissement des priorités de l'Evaluation participative de l'Annexe 5 seront utilisés comme base pour développer les stratégies opérationnelles (protection et assistance) au cours des assises de l'atelier de planification participative avec les partenaires et les réfugiés. Ils alimenteront la définition des objectifs opérationnels et la conception du programme pour l'année suivante et seront finalisés à la réunion de planification participative.



© UNHCR / A. Hollmann

## Etape 9: L'enregistrement des réunions

L'enregistrement du nombre de personnes qui ont participé à l'évaluation, leur âge, genre et appartenance ethnique en plus des détails supplémentaires permet de valider les informations recueillies auprès des participants. Ce type d'aide-mémoire appuiera aussi les outils de planification et les rapports tels que le Plan d'opérations du pays (COP) et le Rapport annuel sur la Protection. Les tableaux de l'Annexe 6 et l'Annexe 6a illustrent la manière de noter les informations sur l'effectif des personnes rencontrées et les différents types de discussions qui ont eu lieu.



© UNHCR / C. Schwetz



## Etape 10: L'atelier de Planification participative

*L*a *Planification participative au sein du HCR – Un Guide pratique* assiste les Délégations dans la préparation (avec les acteurs clés) d'un atelier de planification participative devant aboutir à la rédaction du COP. Le Guide revient sur le bien-fondé de faire participer tous les principaux acteurs audit atelier. Le processus d'Evaluation participative aidera à identifier et préparer les différents groupes de réfugiés à leur participation à cet atelier.

### **Le choix des participants parmi les réfugié(e)s**

Avec les conseils des équipes multifonctionnelles, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi que les rapatriés choisiront un effectif raisonnable des membres de la communauté qui représentent tous les âges et origines, incarnent l'équilibre entre les sexes et sont suffisamment outillés pour participer. Les participants devront bénéficier d'un appui pour bien se préparer à l'atelier, participer effectivement et éviter une présence fictive.

### **Le débat sur le Rapport d'établissement des priorités de l'Evaluation participative**

Les informations rassemblées, analysées et systématisées au cours du processus de l'Evaluation participative seront présentées lors du déroulement de l'atelier de planification participative et feront partie intégrante du contenu général des débats. Le Logiciel d'Appui à la Gestion des Opérations, un élément incontournable dans le souci du HCR d'institutionnaliser la Gestion basée sur les

Résultats, ramassera les informations du rapport d'établissement des priorités de l'Évaluation participative en tant que base fondamentale de la formulation des objectifs pour les Plans d'opérations du pays et les soumissions des projets.

Au cours du débat sur le Plan d'opérations (COP), les équipes peuvent s'attendre à deux défis majeurs: le premier défi est de s'assurer que les conclusions de l'Évaluation participative sont parfaitement prises en considération, le deuxième étant de garantir une analyse correcte des risques de protection en y intégrant les critères de genre, d'âge et de diversité. La possession d'une compréhension aisée des relations de pouvoir au sein de la communauté et des facteurs conduisant à l'exclusion des groupes interviendra en faveur des solutions pour juguler les risques à travers des actions positives pour tout groupe victime de discrimination, en particulier les femmes et enfants réfugiés.

Les Stratégies de Protection, le Rapport annuel de Protection, les Rapports du pays et les Plans d'opérations seront revus à la lumière de l'analyse des risques de protection identifiés au cours de l'évaluation participative. Cette analyse pose le fondement en vue de traduire les perspectives d'âge, de genre et de diversité en stratégies et réponses opérationnelles. Elle offre en outre l'occasion d'entreprendre une action ciblée en faveur des femmes, filles, garçons et hommes pour qu'ils jouissent de leurs droits et soutient en même temps l'égalité de genre.



## IV. Conclusion

La méthodologie présentée dans cet Outil peut être utilisée pour conduire des évaluations participatives générales concernant une multiplicité de risques de protection et appuyer vos activités quotidiennes de suivi. Elle peut également servir de base pour des activités de contrôle et d'évaluations spécialisées recourant aux outils conçus pour des domaines spécifiques tels que l'éducation, la santé, le VIH, la nutrition, etc.

En conduisant des exercices d'évaluation participative, les équipes multifonctionnelles peuvent se retrouver devant une multitude de problèmes. Il peut se faire que certaines personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier celles qui ont été toujours marginalisées ou victimes de discrimination, présentent des problèmes urgents qui méritent une intervention immédiate. Dans le but de construire la confiance, le personnel et les différents partenaires devront apprendre à passer du temps au sein des communautés en travaillant avec elles pour résoudre et prévenir ce genre de problèmes. Au fil du temps, ce processus permettra aux acteurs de dépasser les problèmes les plus saillants pour évoluer vers un dialogue et une analyse approfondis avant de développer des solutions créatives. L'évaluation participative est une étape décisive dans l'établissement des partenariats avec les différents groupes de la communauté.



© UNHCR / F. Kawata



# **L'Evaluation participative**

---

## **dans les opérations**

### **V. Annexes**





## **Annexe 1: Liste non-exhaustive des risques potentiels de protection**

### **Risques généraux selon:**

- Le genre (s'il existe une discrimination fondée sur le genre)
- Le groupe d'âge
- Le stade dans le cycle du refuge (nouveaux venus, anciens)
- Le statut socio-économique (les plus pauvres, les moyens, les plus nantis)
- L'appartenance ethnique (par rapport aux groupes les plus influents ou face aux communautés d'accueil)
- La religion (quand elle est différente des autres groupes ou de celle pratiquée par la population d'accueil)
- Le type de ménages (famille élargie, monoparentale, grand-parents chefs de ménage, etc.)
- Résidence dans le camp/milieu (proche des postes de la police, proche de la périphérie, à côté de coins dangereux)
- Etat de santé (malnutrition, santé précaire, maladie chronique, invalidités, etc.)
- Niveau d'études (alphabétisation, aptitudes telles que les connaissances linguistiques)
- Les activités de subsistance, l'accès et le contrôle des ressources

### **Risques physiques:**

- Refoulement;
- Arrestation/détention arbitraire
- Torture, enlèvement, trafic
- Abri, chauffage, habillement non convenables
- Nourriture et/ou modes de préparation impropres
- Mauvaise quantité et qualité d'eau par personne

- Insuffisante disponibilité de bois de chauffe
- Sérieuses menaces sanitaires et risques d'épidémies, accès difficile aux services médicaux
- Violence politique
- Violence physique, exploitation et violence sexuelle ou sexiste
- Recrutement militaire forcé
- Viol (au camp/prison, pendant la fuite ou dans le pays d'accueil)
- Violence domestique, abus, déconsidération
- Grossesses précoces
- Catastrophes naturelles (incendie, déluge, tremblement de terre, glissement de terrain, etc.)

**Risques sociaux:**

- Non reconnaissance en tant que personne, absence de papiers (pièce d'identité, certificats de naissance, de mariage, etc.)
- Impossibilité d'accéder au processus d'enregistrement des réfugiés
- Discrimination/exclusion sociale
- Exploitation sociale, risque de prostitution forcée
- Pratiques discriminatoires liées aux facteurs de genre, d'âge, de religion, de tribu, clan ou d'affiliation politique
- Exposition aux abus et exploitation, surtout les enfants, les jeunes, les enfants non accompagnés ou les enfants séparés
- Séparation des enfants (féminins et masculins) de leurs familles
- Inaccessibilité à l'éducation de base
- Invalidité
- Interruption forcée d'études, exclusion, marginalisation
- Enrôlement militaire de force

**Risques sociaux:**

- Risques économiques
- Impossibilité d'accéder aux moyens d'existence (ex: emploi, métier, agriculture)
- Parents uniques en charge d'enfants en bas âge incapables de quitter la maison pour solliciter un emploi
- Manque de travail – ceux qui ne sont pas en mesure de travailler et n'ont aucune parenté souffrent plus que le reste de la population vulnérable
- Exploitation de la main-d'œuvre des réfugiés par les employeurs locaux ou d'autres réfugiés
- Exploitation de la main-d'œuvre des réfugiés par les autorités locales, etc..

**Risques potentiels liés aux pratiques traditionnelles:**

- Mutilations génitales féminines, mariage précoce, dot, etc.
- Systèmes judiciaires traditionnels

## **Annexe 2: Comment communiquer avec les enfants<sup>22</sup>**

D'habitude les gens croient que la plupart des enfants sont trop jeunes pour avoir conscience de ce qui se passe autour d'eux ou qu'ils sont tellement petits que les expériences traumatisantes et malheureuses ne peuvent pas les affecter. Pourtant, tout comme les adultes, les enfants doivent disposer de voies par lesquelles s'exprimer.<sup>23</sup> L'entretien avec les filles et les garçons de tous âges et de diverses origines, pour des raisons multiples, peut présenter des difficultés. Ce genre de communication exige alors des qualités et atouts grandement différents de ceux dont on a besoin quand il faut s'adresser aux adultes.

Des questions d'éthique et de confidentialité se soulèvent concernant les filles et garçons. Ces questions varient en fonction du contexte culturel, de l'âge, du sexe de l'enfant, de son origine, etc. Les probables défis d'ordre éthique pour chaque groupe/individu devront être examinés et discutés avant, pendant et après le processus d'évaluation participative.

Quand vous vous entretenez avec les enfants, prenez soin de:

- Garder une ambiance amicale et informelle afin que les enfants se sentent à l'aise. Une des meilleures astuces est que l'équipe dise aux enfants qu'elle veut apprendre à partir des informations que les enfants vont livrer. Les membres de l'équipe peuvent également partager leurs expériences personnelles avec les enfants (ex: J'ai des enfants à la maison, j'ai un chien/un chat; je parle... à la maison) pour que ces derniers ne voient en eux «rien d'autre que des personnes».
- Disposer de certaines notions préliminaires sur la manière de travailler avec les enfants dans un contexte culturel spécifique avant de les rencontrer.
- Identifier d'avance les difficultés possibles auxquelles on peut se heurter et discuter de la meilleure façon de les surmonter. Si des problèmes complexes surgissent, il ne faut pas hésiter à se faire assister par un expert, par exemple un

membre du personnel médical. Les équipes s'accorderont sur les directives fondamentales en tant que groupe lorsqu'ils travaillent avec les enfants. Cette façon d'agir leur permettra de régler les problèmes si des écarts interviennent sur le plan méthodologique mais aussi de prévenir d'éventuels désaccords.

- Constituer une équipe composée à la fois de femmes et d'hommes quand l'entretien concerne les filles et les garçons. En effet, certains enfants préfèrent parler à des membres du même sexe que le leur.

Il est recommandé aux équipes de tenir compte des **règles d'éthique** suivantes pour bien communiquer avec les enfants:

- La dissipation de l'anxiété/inquiétude: faites recours au conseil d'un expert si vous remarquez des signes de stress, assurez le suivi quand c'est indispensable.
- Les attentes: les équipes doivent dire clairement aux enfants la nature des informations qu'elles attendent d'eux.
- Le consentement des responsables: les membres des équipes doivent solliciter et obtenir la permission des parents avant de s'entretenir avec les enfants. En plus, leur participation est volontaire. Les enfants ont le droit de ne pas répondre ou de quitter le processus à n'importe quel moment.
- La confidentialité: il faut rappeler aux enfants la confidentialité qu'ils se doivent mutuellement tout au long du processus. Les membres de l'équipe sont tenus aussi au respect de cette confidentialité.
- L'acceptation: les opinions des enfants doivent être acceptées et jamais contredites.
- Le pouvoir de la dynamique de groupe et le rôle du membre adulte: les enfants peuvent manifester leur souci de donner la «bonne réponse» et de plaire à l'adulte en disant ce qu'ils croient que l'adulte voudrait entendre. En vue de contourner

## L'évaluation participative dans les opérations

cette disposition, les équipes clarifieront explicitement leur rôle, accueilleront des questions, accorderont la permission aux enfants de dire clairement ce qu'ils veulent et de ne pas répondre si tel est le cas. Les membres de l'équipe sanctionneront positivement la contribution des enfants.



© UNHCR / M. Echanti

### **Annexe 3: Thèmes et questions modèles sur les risques de protection**

#### **Moyens de subsistance**

- De quelles aptitudes disposent les femmes et les hommes pour gagner un revenu?
- De quel temps disposent les femmes et les hommes pour s'impliquer dans des activités génératrices de revenus?
- Qui fait quoi dans la communauté et pendant combien de temps?
- Les femmes éprouvent-elles des problèmes d'accessibilité aux marchés, aux denrées, à la technologie, au crédit, à la formation et l'information et sont-elles privées du pouvoir de décision? Les hommes font-ils face aux mêmes problèmes?
- Qui a accès aux diverses ressources (ex: travail, accès aux marchés, au bois de chauffe)?
- Qui décide de l'utilisation des ressources? Qui décide de l'intégration locale et du retour?
- Quel est l'impact de ces problèmes sur les femmes, les hommes, les adolescents, les filles et les garçons? Les enfants travaillent-ils? Quelle sorte de travail font les enfants?

#### **Education**

- Que font les filles et les garçons de leur temps?
- Qui fréquente l'école? Qui ne parvient pas à aller à l'école?
- Comment les filles qui n'étudient pas passent-elles leur temps? Et les garçons?
- Qu'est-ce que les filles qui étudient font en dehors de l'école? Et les garçons?
- Avez-vous (ou vos enfants) peur d'aller à l'école ou de quelque chose à l'école?



- Qui reste à la maison? Qui est responsable? Quelles sont les conséquences sur la famille?
- Comment les filles et les garçons sont-ils gardés quand ils restent pour étudier alors que les parents rentrent dans leur pays?

### **La participation communautaire**

- Les femmes participent-elles aux comités? Pourquoi ne participent-elles pas ou combien de fois?
- Les femmes peuvent-elles prendre des décisions? Qu'en pensent les femmes? Et les hommes? Quel en est l'impact sur la communauté?
- Qu'aimeraient faire les hommes et les femmes différemment?
- Quel sens prendrait le changement?
- Comment les femmes et les hommes participent-ils à la reconstruction de leur pays d'origine ou à la prise de décisions quand ils s'installent localement?

### **La santé/l'alimentation/la nutrition/l'eau/les abris**

- Quelles sont les catégories de problèmes sanitaires les plus répandus dans la communauté?
- Qui prend soin des gens quand ils sont malades?
- Qui les gens consultent-ils quand ils ne se sentent pas bien? Que se passe-t-il s'ils tombent malades la nuit ou le week-end? Quels types de problèmes de santé sont traités? Lesquels ne sont pas traités?
- Y-a-t-il au sein de la communauté des enfants qui ne sont pas bien nourris? D'autres personnes sans nourriture appropriée/ quantité suffisante? Trouve-t-on des enfants mal nourris dans la communauté? Comment sont-ils pris en charge? Pouvons-nous les visiter?

- Les femmes enceintes et allaitantes mangent-elles différemment des autres membres de la famille?
- A quoi l'eau vous sert-elle? Comment entretenez-vous votre hygiène personnelle/l'hygiène communautaire?
- Comment peut-on garder propre les maisons et les environs pour éviter les risques de maladie? Comment est disposé l'habitat? Urbain/camp?

### **La sécurité et la sûreté**

- Quels dangers connaissez-vous dans ce milieu?
- Sentez-vous que votre sûreté et sécurité physiques sont menacées? A quel moment? Pourquoi?
- D'où provient le danger? Qui est impliqué?
- Que craignez-vous quand vous quittez la maison?
- Que craignez-vous pour vos enfants/votre mari/femme?
- Êtes-vous au courant d'incidents/problèmes qui ont frappé vos amis ou vos voisins?
- Comment pouvez-vous mettre fin à la violence domestique?
- La violence se produit-elle? De quels types de violence s'agit-il?
- Qu'en pensent les femmes? Et les hommes? Les garçons et les filles? Qu'en pensez-vous?
- Que peut-on faire à ce propos?
- Où se produit la violence? (voir ci-dessous)

### **Comment affronter les risques et développer des solutions**

- Comment la situation peut-elle selon vous s'améliorer? De quelle manière vous et vos voisins affrontez-vous ces risques?
- Que faites-vous pour protéger vos enfants?

## L'évaluation participative dans les opérations

- De quels services ou activités disposez-vous pour affronter ces risques? Comment peuvent-ils aider?
- Avant votre déplacement, comment pareils problèmes étaient-ils résolus/évités dans votre culture/tradition? Comment peut-on appliquer ces moyens à présent?
- Etes-vous disposé à aider pour améliorer la situation? Quelle serait votre contribution?

### **Les priorités au niveau des risques:**

- De toutes les questions débattues, lesquelles considérez-vous les plus importantes/urgentes?
- Qui devrait être impliqué?
- Que ferait la communauté pour répondre à cette préoccupation?



© UNHCR / T. Makeeva



## Annexe 4: Fiche de systématisation

Groupe: \_\_\_\_\_ Sous-groupe: (Sexe: \_\_\_\_\_ Tranche d'âge: \_\_\_\_\_)

Date: \_\_\_\_\_ Thème: \_\_\_\_\_

Risques/Incidents de protection	Causes	Capacités au sein de la communauté

Nb de personnes: \_\_\_\_\_ Facilitateurs: \_\_\_\_\_

Location: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

Solutions proposées par sous-groupes	Les problèmes les plus importants à résoudre tels qu'exprimés par les réfugié(e)s	Action de suivi urgente

## Annexe 4a: Modèle de fiche de systématisation

Groupe: **Jutes**

Sous-groupe: (Sexe: **Filles** Tranche d'âge: **10-13**)

Date: **31 mars 2005**

Thème: **Education**

Risques/Incidents de protection	Causes	Capacités au sein de la communauté
<p>Manque de protection physique: certains garçons de la population locale insultent et se moquent des filles quand elles se rendent à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les filles craignent de se rendre à l'école</li> <li>■ Elles craignent pour leur sécurité physique sur le chemin de l'école</li> <li>■ Les filles pourraient abandonner les études</li> <li>■ Risque de viol ou d'attaque physique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Discrimination</li> <li>■ Stigmatisation du fait d'être réfugiée</li> <li>■ Ignorance au sein de la population locale</li> </ul>	<p>Capacité de se solidariser dans la communauté</p>
<p>Exploitation sexuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les filles ne peuvent pas insister sur l'utilisation des préservatifs (risque croissant de viol/exposition au VIH)</li> <li>■ Stigmatisation au sein de la communauté</li> <li>■ Aucun contrôle sur leurs propres corps ni sur leur santé, exposition au VIH</li> <li>■ Elles gagnent moins que les jeunes hommes pour une même activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Crainte de rejet ou de violence</li> <li>■ Traumatismes</li> <li>■ Les filles vendent leurs corps pour gagner quelque chose/obtenir un revenu</li> <li>■ Physiquement aptes à gagner des revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Physiquement aptes à gagner des revenus</li> <li>■ Un certain niveau d'éducation</li> <li>■ Capables de mener des campagnes de prise de conscience et de constituer des groupes de pairs</li> </ul>
<p>Les filles n'étudient pas: Les filles abandonnent les études pour gagner des moyens de subsistance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les filles quittent l'école</li> <li>■ Occasions rares pour assurer leur l'avenir</li> <li>■ Grossesses ou mariages précoces</li> <li>■ Exposition à de sérieux risques de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Insuffisance de matériels d'apprentissage</li> <li>■ Manque de ressources financières pour les uniformes, chaussures pour les élèves qui étudient dans des écoles de la communauté d'accueil</li> <li>■ Pauvreté et manque de revenus, manque d'activités rémunératrices</li> </ul>	<p>Les adultes possèdent des capacités et sont en mesure de négocier de meilleurs contrats de travail</p>

Nb de personnes: 10

Facilitateurs: Béatrice et Marcello

Location: Ville

Pays: Burkina Faso

Solutions proposées par sous-groupes	Les problèmes les plus importants à résoudre tels qu'exprimés par les réfugié(e)s	Action de suivi urgente
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Constituer des groupes d'enfants, filles et garçons pour aller à l'école ensemble accompagnés des parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maintenir les filles à l'école</li> <li>■ Assurer la protection physique par des marches accompagnées par la communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Travailler avec la communauté pour aider à organiser des marches communautaires vers l'école</li> <li>■ Poser des questions aux autres filles sur les problèmes sécuritaires</li> <li>■ S'entretenir avec la communauté locale</li> <li>■ S'adresser aux enseignants et aux parents</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sensibilisation</li> <li>■ Discuter de la question avec les acteurs et renforcer les groupes de pairs</li> <li>■ Susciter la prise de conscience chez les jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réduire le risque de viol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etablir des rapport de cas</li> <li>■ Visiter la clinique</li> <li>■ Visiter les familles</li> <li>■ Discuter avec d'autres filles</li> <li>■ Discuter avec les garçons et les hommes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les réfugiés adultes entrent en négociation avec les dirigeants de la communauté d'accueil pour gagner des contrats aux parents réfugiés. Ainsi, les filles pourront rester à l'école</li> <li>■ Un bureau pour dispenser une formation aux hommes et femmes réfugiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réduire le risque des grossesses et mariages précoces</li> <li>■ Exploiter les opportunités génératrices de revenus pour les parents et leurs enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ S'informer davantage sur la question d'uniforme scolaire</li> <li>■ Parler avec les autres filles concernant les moyens de subsistance et d'autres obstacles à l'éducation</li> <li>■ Demander aux enseignants et aux parents qu'est ce qui pourrait les aider</li> </ul>



## Annexe 5: Fiche du Rapport d'établissement des priorités de l'Evaluation

Groupe: \_\_\_\_\_ Sous-groupe: (Sexe: \_\_\_\_\_ Tranche d'âge: \_\_\_\_\_)

Situation (urbain, camp ou retour): \_\_\_\_\_

1. Droits violés	2. Risques ou incidents de protection	3. Causes

## n participative

Nb de personnes: \_\_\_\_\_ Facilitateurs: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

4. Capacités	5. Solutions proposées par sous-groupe	6. Objectif de protection

Annexe 6: L'enregistrement des réunions

Méthode d'enquête	Femmes, âge, origine	Hommes, âge, origine	Nombre total des personnes rencontrées
Observation participative			
Discussions semi-structurées			
Discussions de groupe			

Annexe 6a: Exemple d'enregistrement des réunions

Méthode d'enquête	Femmes, âge, origine	Hommes, âge, origine	Nombre total des personnes rencontrées
<b>Observés</b>	A l'école, aux points d'eau, points de distribution des vivres	Aux points frontaliers	
<b>Discussions semi-structurées</b>	Chefs de réfugiés: 7 Enseignantes réfugiées: 5 Associations de parents: 3 Agents de santé réfugiés: 3 Communautés d'accueil: 10	Chefs de réfugiés: 7 Enseignants réfugiés: 5 Associations de parents: 3 Agents de santé réfugiés: 3 Communautés d'accueil: 10	Chefs de réfugiés: 14 Enseignants réfugiés: 10 Associations de parents: 6 Agents de santé réfugiés: 6 Communautés d'accueil: 20
<b>Discussions de groupe</b>	Tranches d'âge: (10-13): 13 (14-17): 14 (18-39): 15 (40+): 15	Tranches d'âge: (10-13): 13 (14-17): 14 (18-39): 15 (40+): 15	Tranches d'âge: (10-13): 26 (14-17): 28 (18-39): 30 (40+): 30
<b>Discussions individuelles</b>	Ménages les plus démunis: 5 Minorités ethniques: 5 Communautés d'accueil: 5 Partenaires d'exécution: 5 Divers responsables govvt: 5 Autres: 5	Ménages les plus démunis: 5 Minorités ethniques: 5 Communautés d'accueil: 5 Partenaires d'exécution: 5 Divers responsables govvt: 5 Autres: 5	Ménages les plus démunis: 10 Minorités ethniques: 10 Communautés d'accueil: 10 Partenaires d'exécution: 10 Divers responsables govvt: 10 Autres: 10

## Annexe 7: Modèle du Programme de Réunion

Bureau XX	Equipe A	Equipe B	Equipe C
semaines précédentes	L'équipe multifonctionnelle ouvre les discussions sur la diversité cartographique, les méthodes, les thèmes, la facilitation des discussions, les voies d'informer les personnes relevant de la compétence du HCR, les pistes de suivi urgent, la répartition en équipes restreintes. L'équipe met également sur pied un horaire de travail.		
jours précédents	Briefer le collectif des femmes et les coopératives sur l'exercice d'Evaluation participative.	Briefer les comités de jeunes et les directeurs d'écoles sur l'exercice d'Evaluation participative.	Briefer les femmes et hommes chefs de la communauté sur l'exercice en question.
<b>jour 1</b>			
9h00 –10h00	Visiter les écoles	Visiter le centre communautaire	Visiter le dispensaire
10h00 –12h00	Groupe de discussion avec jeunes filles (14-17)	Groupe de discussion avec jeunes filles (14-17)	Groupe de discussion avec femmes (18-40)
12h00 –13h00	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation
14h00 –16h00	Groupe de discussion avec jeunes garçons (14-17)	Groupe de discussion avec jeunes garçons (14-17)	Groupe de discussion avec hommes (18-40)
16h00 –17h00	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation
<b>jour #</b>			
9h00 –10h00	Observation/vérification sur place	Suivi urgent	Visite familiale
10h00 –12h00	Groupe de discussion avec hommes (plus de 40 ans)	Groupe de discussion avec hommes (plus de 40 ans )	Groupe de discussion avec hommes (plus de 40 ans)

**L'évaluation participative**  
dans les opérations

12h00 – 13h00	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation
14h00 – 16h00	Groupe de discussion avec femmes (plus de 40 ans)	Groupe de discussion avec femmes (plus de 40ans)	Groupe de discussion avec femmes (plus de 40 ans)
16h00 – 17h00	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation
<b>jour #</b>			
9h00 – 10h00	Visite familiale entravée	Observation/vérification sur place	Suivi urgent
10h00 – 12h00	Groupe de discussion avec filles (10-13)	Groupe de discussion avec filles (10-13)	
12h00 – 13h00	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation
14h00 – 16h00	Groupe de discussion avec garçons (10-13)	Groupe de discussion avec garçons (10-13)	Groupe de discussion avec hommes (18-40)
16h00 – 17h00	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation
<b>jour #</b>			
9h00 – 10h00	Visite familiale	Visite familiale	Observation
10h00 – 12h00	Discussion de groupe		Discussion de groupe
12h00 – 13h00	Fiche de systématisation	au bureau pour d'autres matières	Fiche de systématisation
14h00 – 16h00	Discussion semi-structurée	Discussion semi-structurée	Discussion semi-structurée
16h00 – 17h00	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation	Fiche de systématisation
<b>jour #</b>	<b>Actions de Suivi (Informar la Communauté, Etape 7)</b>		
<b>jour #</b>	<b>Fiche d'établissement des priorités</b>		
	<b>Enregistrement des réunions et Planification participative</b>		

## Notes

<sup>1</sup> Cf. *Agenda pour la Protection*, UNHCR, Octobre 2003, But 3, Objectif 4: communautés réfugiées habilitées à satisfaire leurs propres besoins de protection; But 5, Objectif 7: L'autosuffisance des réfugiés; But 6: Satisfaction des besoins de protection des femmes et enfants réfugiés.

<sup>2</sup> Pour plus d'information sur les approches participatives, lire également *Le Manuel du HCR pour la Mise en Application d'une Approche Communautaire (en préparation)*, *Les Programmes d'aide au développement pour les Réfugiés (DAR)*, 2005, Partie III, Appendice III, et *Le Manuel relatif à l'autosuffisance*, Outils 4 et 5.

<sup>3</sup> Cf. "Reinforcing a Community Development Approach", UNHCR, EC/51/SC/CRP.6, 15 février 2001. L'Approche du développement communautaire vise à renforcer les initiatives et le partenariat des réfugiés, le renforcement de la dignité et de l'estime de soi des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR, l'accomplissement d'un niveau d'autonomie plus élevé, l'accroissement de la rentabilité et de la durabilité des programmes du HCR.

<sup>4</sup> Pour les besoins de cet Outil, le terme «réfugié» se réfère également aux déplacés à l'intérieur du pays, aux rapatriés et à toute personne relevant de la compétence du HCR.

<sup>5</sup> Cf. *La planification participative au sein du HCR - Guide pratique*.

<sup>6</sup> Cf. *Manuel du HCR*, Chapitre 4, Planification/Estimation, sections 3-1, 3-2, HCR, novembre 2005.

<sup>7</sup> Cf. *Manuel du HCR*, Chapitre 4, Section 1.4 sur le Système de gestion des opérations, HCR, octobre 2002.

<sup>8</sup> Le Comité permanent interorganisations (CPI en français) (IASC) a convenu de produire une réponse humanitaire de

plus grande ampleur en œuvrant dans le cadre d'une approche de coopération inter-agence où un système de leadership consensuel serait appliqué pour garantir la responsabilité des agences opérationnelles. Cf. Rencontre des dirigeants de l'IASC, Déclaration Finale du 12 décembre 2005, Assemblée Générale de l'ONU, A/RES/58/177 de 2004 ainsi que le Rapport du Secrétaire Général, «*Dans une liberté plus grande*», 2005.

L'IASC fut créé en Juin 1992 en application de la résolution 46/182 de l'Assemblée Générale de l'ONU sur le renforcement de l'assistance humanitaire.

<sup>9</sup> Cf. également *Les Programmes d'aide au développement pour les réfugiés (DAR), manuel relatif à la planification et à la mise en œuvre*, HCR, janvier 2005 ainsi que *Le Manuel pour les activités de rapatriement et de réintégration*, HCR, mai 2004.

<sup>10</sup> La prise en compte de la diversité signifie l'intégration de toutes les dimensions: appartenance ethnique, religion, handicap, niveau socio-économique, d'éducation, nationalité, etc.

<sup>11</sup> Deuxième Atelier inter-agence sur la Mise en application d'une approche basée sur les droits de l'homme dans le cadre de la réforme de l'ONU, Stanford, USA, 5 – 7 mai 2003.

<sup>12</sup> Adaptation du *Manuel d'outils sur la violence basée sur le genre*, Réponse de la Santé Reproductive en situation de conflit, 2004 et Action pour les Droits des Enfants (ARC), Analyse de situation, mai 2003.

<sup>13</sup> Cf. également *La Planification à visage humain*, HCR, 1992.

<sup>14</sup> Cf. *La Planification participative au sein du HCR, Guide pratique*.

<sup>15</sup> Lire l'annexe 2 pour une liste exhaustive des principaux risques potentiels de protection.



<sup>16</sup> Pour des informations supplémentaires, cf. *Les Programmes d'aide au développement pour les réfugiés* (DAR), *Manuel relatif à la planification et à la mise en œuvre*, HCR, janvier 2005, Partie III, Outils pour l'évaluation, la planification et le développement participatif.

<sup>17</sup> Les cas individuels de violence sexuelle ou sexiste ne devront pas se discuter en groupe tandis que des actions communes pour prévenir ces sortes d'abus peuvent – et devraient – faire l'objet de discussions collectives.

<sup>18</sup> *Rapid Rural Appraisal, A Manual for Catholic Relief Services Services Field Workers and Partners*, Catholic Relief Services, Baltimore, 1999.

<sup>19</sup> Cf. Annexe 3 pour des questions modèles en rapport avec ces thèmes.

<sup>20</sup> Dans un environnement de déplacés de l'intérieur, les équipes inter-agences d'évaluation peuvent choisir des thèmes basés sur l'analyse des contextes et les risques de protection des groupes relevant de la compétence du HCR.

<sup>21</sup> Adaptation de ARC, octobre 2002.

<sup>22</sup> On insiste beaucoup sur la participation des enfants dans la Convention des Nations Unies sur les Droits des enfants. Plusieurs articles de cette convention reviennent sur la communication avec les enfants. A titre d'exemple, l'art. 12 souligne le droit de l'enfant, capable de formuler ses propres opinions, de les exprimer sur toutes les matières touchant sa vie.



**UNHCR**

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

